

20

11

20

15

POUR QUE L'ÉGALITÉ DE DROIT
DEVIENNE UNE ÉGALITÉ DE FAIT



PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2011-2015

20

11

20

15

POUR QUE L'ÉGALITÉ DE DROIT
DEVIENNE UNE ÉGALITÉ DE FAIT



PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL
POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2011-2015

Québec 

La présente publication a été rédigée par le Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Remerciements au personnel du Secrétariat pour les efforts déployés dans la réalisation de ce plan d'action ainsi qu'au personnel des ministères et des organismes qui y sont engagés, notamment les membres du réseau des responsables en matière d'égalité entre les sexes.

Coordination

Thérèse Mailloux, sous-ministre adjointe
Mireille Pelchat, adjointe exécutive

Révision linguistique

Hélène Dumais

Conception et graphisme

Brad

Impression

k2 impressions

Édition

Direction des communications et des affaires publiques

**Le document peut être consulté sous la rubrique « Publications »
du site Internet du Secrétariat à la condition féminine :
www.scf.gouv.qc.ca**

Dépôt légal 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-62037-2 (version imprimée)
978-2-550-62038-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Pour obtenir un exemplaire de ce document :

Secrétariat à la condition féminine
Ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
905, avenue Honoré-Mercier, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052
Télécopieur : 418 643-4991
Courriel : scf@mcccf.gouv.qc.ca

C'est avec une grande fierté que je présente ce plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2011-2015. Il s'inscrit dans la poursuite des grandes orientations de la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, lancée en 2006, et d'un premier plan d'action mis en œuvre pendant la période 2007-2011.

Ce document-phare dans notre vie démocratique contient plus d'une centaine d'actions résolument orientées vers l'atteinte de nos objectifs. Elles sont portées par 26 ministères et organismes gouvernementaux et comptent sur la contribution de nombreux partenaires. Parmi les actions prioritaires, j'aimerais mettre en lumière les nombreuses activités de promotion des rapports égalitaires prévues, le nouveau chantier sur l'exploitation sexuelle, la création d'une table de personnalités influentes qui réfléchira à la question de la place des femmes dans les conseils d'administration des entreprises privées, ou encore les projets encourageant l'entrepreneuriat féminin — notamment l'extension du réseau des organismes Femmessor à toutes les régions du Québec.

En 2009-2010, quelque 19 Journées régionales Égalité ont été organisées dans nos régions, afin que tous et toutes puissent s'exprimer sur la voie à suivre. Des consultations particulières et des auditions publiques devant la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale ont également permis d'obtenir les suggestions de nombreux groupes de femmes et de partenaires associés à la quête d'égalité. Dans le même temps, une consultation générale sur Internet recueillait les opinions de la population. Grâce aux citoyennes et aux citoyens qui ont collaboré avec nous, ce plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes constitue véritablement l'expression d'un désir collectif d'aller de l'avant.

À titre de ministre responsable de la Condition féminine, comptant sur l'engagement de mes collègues du gouvernement, j'entends poursuivre avec détermination les actions pour la progression de l'égalité, et j'invite mes concitoyennes et mes concitoyens à s'approprier cet idéal d'équité qui est essentiel à l'avancement de la société québécoise.



*La ministre de la Culture,
des Communications et de
la Condition féminine,*

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'C' followed by a series of connected loops and a final horizontal stroke.

CHRISTINE ST-PIERRE

LISTE DES SIGLES DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET DES PARTENAIRES

Les ministères et les organismes responsables d'actions

Commission de la construction du Québec (CCQ)

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Commission de l'équité salariale (CES)

Conseil de gestion de l'assurance parentale (CGAP)

Curateur public

Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)

et Secrétariat à la condition féminine (MCCCF-SCF)

Ministère du Conseil exécutif – Secrétariat aux emplois supérieurs (MCE-SES)

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

Ministère de la Famille et des Aînés (MFA)

Ministère des Finances (MFQ)

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)

Ministère de la Justice (MJQ)

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Ministère du Tourisme (MTO)

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)

Société d'habitation du Québec (SHQ)

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

Télé-Québec

Les ministères et les organismes collaborateurs

Directeur général des élections du Québec (DGEQ)
 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
 Ministère des Transports (MTQ)
 Ministère du Travail (MTRAV)
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
 Office des professions du Québec (OPQ)
 Office de la protection du consommateur (OPC)
 Secrétariat à la jeunesse (SAJ)

Les partenaires

Agences de la santé et des services sociaux (ASSS)
 Anorexie et boulimie Québec (ANEB)
 Association des aides familiales du Québec (AAFQ)
 Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ)
 Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)
 Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESS)
 Associations sectorielles paritaires pour la santé et la sécurité du travail (ASST)
 Autorité des marchés financiers (AMF)
 Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
 Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)
 Centres de santé et de services sociaux (CSSS)
 Collège des médecins du Québec (CMQ)
 Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
 Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ)
 Conférences régionales des élus (CRE)
 Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
 École nationale d'administration publique (ENAP)
 École nationale de police du Québec (ENPQ)
 Égale Action – Égalité par l'activité sportive (Égale Action)
 Emploi-Québec
 ÉquiLibre – Groupe d'action sur le poids (ÉquiLibre)
 Fédération des cégeps
 Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)
 Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ)
 Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)

Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)
Femmes autochtones du Québec (FAQ)
Femmes et production industrielle (FPI)
FEMMESSOR
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)
Forums jeunesse régionaux
Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)
Institut canadien pour la sécurité des patients (ICSP)
Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST)
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)
Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ)
Municipalités régionales de comté (MRC)
Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ)
Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)
Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ)
Organismes à but non lucratif (OBNL)
Organismes communautaires Famille (OCF)
Organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine
Registraire des entreprises du Québec (REQ)
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ)
Regroupement Les Sages-femmes du Québec (RSFQ)
Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP)
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF)
Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)
Revenu Québec
Services Québec
Société de gestion du Fonds des proches aidants
Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ)
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM)
Tables de concertation en matière de condition féminine et leur réseau
Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)
Union des municipalités du Québec (UMQ)
Université de Montréal
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
Y des femmes de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	10
LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE	13
1 / Les structures organisationnelles	14
2 / Trois approches pour agir sur l'égalité entre les sexes	16
3 / L'analyse différenciée selon les sexes	18
4 / Un système de reddition de comptes	20
5 / Une commission parlementaire	21
6 / Des partenaires locaux, régionaux et nationaux engagés pour l'égalité	22
7 / Le Prix Égalité	23
LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS	24
Orientation 1 : Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires	25
Objectif 1.1 : Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes	26
Objectif 1.2 : Promouvoir une sexualité saine, responsable et égalitaire auprès des jeunes	35
Objectif 1.3 : Soutenir l'apprentissage et l'exercice égalitaire du rôle parental	38
Objectif 1.4 : Inciter les milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo, les créatrices et les créateurs ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes	39
Objectif 1.5 : Soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte de diversité croissante sur le plan culturel et religieux	44
Orientation 2 : Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes	45
Objectif 2.1 : Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaires	46
Objectif 2.2 : Soutenir de façon plus particulière l'intégration et le maintien en emploi des femmes	53
Objectif 2.3 : Poursuivre les programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes	57

Objectif 2.4 :	Poursuivre la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et viser l'amélioration des conditions salariales des femmes	66
Objectif 2.5 :	Soutenir l'entrepreneuriat des femmes	71
Objectif 2.6 :	Améliorer la sécurité économique des femmes tout au long de leur parcours de vie	75
Orientation 3 :	Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires	81
Objectif 3.1 :	Favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales et soutenir les femmes et les hommes dans la conciliation de leurs responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires	82
Objectif 3.2 :	Encourager les milieux de travail à instaurer des mesures de conciliation travail-famille dans les secteurs à prédominance tant masculine que féminine	86
Objectif 3.3 :	Intensifier la collaboration et le partenariat des divers acteurs des milieux de vie	89
Orientation 4 :	Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes	90
Objectif 4.1 :	Adapter les soins de santé et les services sociaux aux besoins particuliers des femmes et de certains groupes	91
Objectif 4.2 :	Sensibiliser les milieux de travail à la prévention des lésions professionnelles chez les femmes	100
Orientation 5 :	Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie	101
Objectif 5.1 :	Prévenir et contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles	102
Objectif 5.2 :	Prévenir et contrer l'exploitation sexuelle, la traite des femmes et les autres problématiques de violence en émergence	113
Orientation 6 :	Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles	116
Objectif 6.1 :	Viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir	117
Orientation 7 :	Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions, en tenant compte de leurs spécificités	124
Objectif 7.1 :	Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale	125

INTRODUCTION

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été lancée en décembre 2006. Cette politique a été élaborée dans la foulée des consultations menées en 2005 sur l'avis du Conseil du statut de la femme titré *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Il s'agissait alors des premières consultations générales de l'histoire du Québec sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

La politique en question trace la marche à suivre pour les dix prochaines années et associe tous les ministères et les organismes du gouvernement à la promotion de l'égalité. Le gouvernement y reconnaît l'importance de l'action du mouvement des femmes sur le terrain depuis de nombreuses années. Il convie également l'ensemble de la société à étendre la lutte contre la discrimination et à favoriser la promotion de l'égalité dans différents milieux, allant des médias aux milieux des loisirs et du sport en passant par les écoles, les établissements de santé et les entreprises.

Le premier plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2007-2010), doté d'un cadre financier de 24 millions de dollars, accompagnait la politique.

Ce plan d'action a été prolongé en 2010-2011, et une enveloppe de 10 M\$ a été accordée pour cette année supplémentaire. *Le Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité 2007-2010*, déposé en octobre 2010, a permis d'établir ce qui suit pour les trois premières années de mise en œuvre :

- 180 millions de dollars ont été investis pour l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris les investissements liés au budget du Plan d'action 2007-2010 et ceux qui proviennent des budgets des ministères et des organismes ou d'autres plans d'action ou stratégies gouvernementales;
- 96 p. 100 des actions ont été partiellement ou entièrement réalisées (78,5 p. 100 entièrement réalisées);
- dix actions majeures se sont ajoutées aux engagements initiaux, notamment la sanction d'un projet de loi réaffirmant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Deux actions phares du premier plan d'action sont à retenir tout particulièrement parmi l'ensemble des actions réalisées. La signature d'ententes avec les 21 conférences régionales des élus (CRE) pour stimuler l'action régionale en matière d'égalité a été un succès de concertation et de mobilisation des partenaires. Le développement du réseau des FEMMESSOR, qui appuie maintenant les Québécoises dans leurs projets d'entreprises dans onze régions du Québec, s'avère aussi une réussite sur le plan de la participation aux activités, du financement accordé et du nombre d'emplois créés ou maintenus.

En 2009-2010, le Secrétariat à la condition féminine a tenu 19 Journées régionales Égalité où ont été conviés les partenaires de toutes les régions afin de s'exprimer sur la voie à poursuivre en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Sur le plan national, des consultations particulières et des auditions publiques ont ensuite eu lieu devant la Commission des relations avec les citoyens, le 19 janvier et du 1^{er} au 4 février 2011, pendant lesquelles 42 groupes ont été entendus, dont les principaux groupes de femmes nationaux et d'autres partenaires. Une consultation générale en ligne avait permis auparavant, soit du 13 décembre 2010 au 28 janvier 2011, de recueillir les commentaires de 87 personnes, dont 43 ont indiqué parler au nom d'une association, venant de 16 régions du Québec.

Nombre de recommandations ont été exprimées et le gouvernement en a fait une analyse attentive. Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 allie maintenant 26 ministères et organismes porteurs d'actions structurantes pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec, ainsi que neuf ministères et organismes collaborateurs. Il comprend plus de 100 actions, réparties sous sept grandes orientations, dont plusieurs s'inscrivent dans la poursuite des engagements de 2007.

LES INSTRUMENTS DE LA GOUVERNANCE

À ce jour, le gouvernement du Québec a adopté plusieurs outils qui lui permettent de faciliter et de bien ancrer dans l'appareil de l'État sa gouvernance de l'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, pour mettre en œuvre la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et son deuxième plan d'action.

LES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

1 Depuis les années 70, le gouvernement compte au sein de son administration des structures qui l'assistent dans sa recherche d'une meilleure égalité entre les femmes et les hommes. À noter que seules celles qui relèvent de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine sont présentées ici.

Les responsabilités de la ministre inscrites dans la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Comme le précise l'article 2 de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine adoptée en juin 2006, la ministre a notamment pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes. Ces responsabilités ont été transférées par décret à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le Secrétariat à la condition féminine

Le Secrétariat à la condition féminine assume la responsabilité administrative en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales dans le domaine. Il assure le concours des pouvoirs publics — nationaux, régionaux et locaux — à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'égalité. Le Secrétariat a mis sur pied une structure régionale, qui s'appuie sur une unité régionale et la collaboration des treize directions régionales du Ministère, afin d'actualiser en région la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il veille également au rayonnement du Québec sur les scènes canadienne et internationale au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le réseau des responsables en matière d'égalité entre les sexes


Depuis plus de vingt ans, les ministères et les organismes gouvernementaux sont appelés à désigner une ou des personnes pour agir à titre de responsables de l'égalité entre les sexes. Elles sont chargées, notamment, de promouvoir l'égalité dans leur organisation et de conseiller les autorités à cet égard. Le réseau des responsables en matière d'égalité entre les sexes continuera de suivre la réalisation des engagements pris par leur organisation dans le contexte de la politique gouvernementale et contribuera à la mise en œuvre ainsi qu'à l'évaluation de cette politique. Le Secrétariat à la condition féminine s'engage à poursuivre l'animation et le soutien de ce réseau.

En outre, plusieurs ministères ont adopté un plan d'action ministériel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ou en matière d'analyse différenciée selon les sexes ou comptent le faire. Il s'agit des ministères suivants : Transports; Éducation, Loisir et Sport; Immigration et Communautés culturelles; Emploi et Solidarité sociale ainsi que Culture, Communications et Condition féminine.

Le Conseil du statut de la femme

Créé en 1973, le Conseil du statut de la femme est une autre structure gouvernementale d'importance qui agit en faveur de l'égalité des sexes. Il a pour mandat d'effectuer des recherches et d'aviser la ministre sur tout sujet se rapportant à l'égalité ou au respect des droits et du statut des femmes. Il peut aussi informer la population sur les mêmes sujets. Il dispose également de quatre bureaux territoriaux qui lui permettent d'entretenir un lien avec ses partenaires locaux et régionaux et d'être au fait de la situation des Québécoises dans les différentes régions du Québec.

TROIS APPROCHES POUR AGIR SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



La stratégie gouvernementale concernant l'égalité entre les femmes et les hommes s'appuie sur trois approches principales qui comportent autant de moyens ou d'angles permettant d'aborder le travail à accomplir.

Le gouvernement entend favoriser auprès des ministères et des organismes gouvernementaux ainsi que de ses partenaires l'utilisation de ces approches afin d'agir sur toutes les facettes des inégalités entre les femmes et les hommes.

L'approche spécifique

Par l'approche spécifique, il s'agit de poursuivre, de façon articulée, un ensemble d'actions concrètes ciblant les femmes et permettant de prévenir ou de corriger tant les inégalités liées au sexe que la discrimination systémique dont les femmes sont encore victimes. De nombreuses actions gouvernementales s'inspirent déjà de cette approche : par exemple, la Loi sur l'équité salariale, le concours *Chapeau, les filles !* — qui a pour objet de diversifier les choix professionnels des étudiantes — ou encore le programme *À égalité pour décider*, lequel appuie l'insertion des femmes dans les sphères de décision. D'ailleurs, le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010 comptait une majorité d'actions relevant de cette approche. Le gouvernement réaffirme l'importance de ce levier qui s'avère essentiel pour agir sur les domaines de la vie des femmes les plus marquées par les inégalités. Ainsi, ce deuxième plan d'action présente également une majorité d'actions ciblant spécifiquement les femmes.

L'approche transversale

L'approche transversale, qui se traduit par l'analyse différenciée selon les sexes, a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. L'objectif est de prêter attention particulièrement à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques pour éviter de reproduire les biais sexistes qui existent dans les institutions sociales ou les anciennes politiques. Cette

approche doit donc être utilisée par les personnes mêmes qui travaillent aux différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des plans d'action, des programmes, des lois, etc. Avec le premier plan d'action gouvernemental pour l'égalité (2007-2010), l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales a été amorcée. L'analyse différenciée selon les sexes fait aujourd'hui l'objet d'un plan d'action spécifique, enchâssé dans le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité 2011-2015. Le défi du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 est d'assurer la réalisation et la mise en valeur de résultats concrets et de franchir un pas de plus vers la systématisation de l'analyse différenciée selon les sexes.

L'approche sociétale

Bien que l'État ait un rôle primordial à jouer dans l'atteinte de l'égalité entre les sexes, il ne peut à lui seul rejoindre toutes les sphères de la société. De multiples partenaires agissent dans le domaine de l'éducation ou du développement régional ainsi que dans les médias, les milieux de travail ou les lieux de pouvoir; ils peuvent influencer sur les conditions de vie des femmes et sur l'atteinte de l'égalité entre les sexes. De la même façon, les hommes, en tant qu'acteurs importants dans le couple, dans la famille et en société, doivent aussi être associés à la quête de l'égalité pour que de réelles avancées soient possibles. D'ailleurs, plusieurs partenaires sociaux et de plus en plus d'hommes s'engagent, à un titre ou un autre, dans des actions en faveur de l'égalité. Le gouvernement entend favoriser, avec le présent plan, la participation de tous et de toutes à la construction d'une société plus égalitaire.

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

L'analyse différenciée selon les sexes a pour objet l'intégration de la préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les façons de faire et les décisions des instances gouvernementales. Cette approche consiste à s'assurer que l'impact des lois, des politiques, des programmes et des services publics dans leur ensemble favorise l'égalité entre les sexes ou n'y contrevient pas.

Pour mettre en œuvre cette approche, le gouvernement du Québec a choisi, en 2006, lors de l'adoption de sa politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, d'implanter l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010 qui découlait de la politique a permis de mettre en place les stratégies et les moyens nécessaires à l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes. La promotion de cette démarche d'analyse et le développement d'une offre de services de sensibilisation, de formation et d'accompagnement dans les trois paliers de gouvernement ont permis de rejoindre plus de 1 000 personnes. L'approche

par projet a favorisé la mise sur pied de 35 projets, dont certains sont particulièrement structurants, notamment le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 et la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie.

Une évaluation de l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes pour la période de 2007 à 2010 a permis de réaffirmer la nécessité de consolider les actions mises en place et d'instaurer une reddition de comptes en cette matière pour franchir un pas vers la systématisation.

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 permet de concrétiser ces recommandations à travers les cinq objectifs présentés ci-après et les engagements des ministères et des organismes.

1 / Mettre en œuvre des projets intégrant l'analyse différenciée selon les sexes au sein des ministères et des organismes, des conférences régionales des élus et des villes

À ce jour, 35 projets font l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes dans 18 ministères et organismes gouvernementaux. Un projet peut être une mesure, un programme, une étude, une loi, une politique, un plan d'action, etc.

2 / Consolider l'offre de services

- Poursuivre l'offre de services de sensibilisation et de formation auprès des hautes autorités, des gestionnaires et du personnel professionnel dans les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que dans les conférences régionales des élus et les villes.
- Élargir l'offre de services en ce qui a trait à l'accompagnement.
- Adapter des formations ou en concevoir de nouvelles selon les besoins des groupes cibles.
- Mettre au point des outils pour soutenir le personnel visé dans les ministères et les régions.

3 / Soutenir les ministères et les organismes dans une approche facilitant la systématisation

- Accompagner les ministères et les organismes gouvernementaux, notamment ceux dont la mission première se destine directement aux personnes, dans la conception de mesures concourant à la systématisation de l'analyse différenciée selon les sexes.
- Encourager l'intégration de l'analyse différenciée selon les sexes dans des projets d'envergure.

4 / Consolider la structure de gouvernance

- Instaurer un système de reddition de comptes en matière d'analyse différenciée selon les sexes.
- Consolider le travail sur le développement de banques de données sexuées.
- Développer le réseau de formatrices et de formateurs spécialisés en analyse différenciée selon les sexes.

5 / Assurer le rayonnement de l'analyse différenciée selon les sexes

- Développer une approche promotionnelle de l'analyse différenciée selon les sexes.
- Organiser un forum sur l'analyse différenciée selon les sexes pour promouvoir les réalisations et favoriser le transfert de connaissances provenant des instances tant locales ou régionales que nationales.
- Réaliser une évaluation d'impact.

UN SYSTÈME DE REDDITION DE COMPTES

4 En cohérence avec la Loi sur l'administration publique, qui instaure une gestion par résultats, il s'avère essentiel que le deuxième plan d'action soit encore assorti des mesures nécessaires pour assurer l'efficacité de sa mise en œuvre. Ce plan ayant un caractère horizontal, le gouvernement s'appuie sur un système de reddition de comptes afin d'assurer le suivi des actions des ministères et des organismes gouvernementaux.

Il entend ainsi :

- demander aux ministères et aux organismes gouvernementaux de rendre compte annuellement de l'état d'avancement des actions inscrites dans le plan, sur la base d'indicateurs et de cibles prédéfinis et rigoureux;
- inviter les ministères et les organismes à consigner dans leur rapport annuel de gestion leurs actions visant l'égalité entre les sexes;
- informer annuellement le réseau des responsables en matière d'égalité entre les sexes de l'état d'avancement global du plan d'action;
- au terme du plan d'action quadriennal, produire un bilan des actions gouvernementales.

UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE

La réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est une question sociale et politique de première importance qui mérite d'être examinée périodiquement par les personnes élues.

Dans le rapport produit à l'issue de la commission parlementaire de 2005 portant sur le document du Conseil du statut de la femme intitulé *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, les députés et les députées de la Commission des affaires sociales ont unanimement souhaité un examen régulier de la question de l'égalité en commission parlementaire.

À l'automne 2010, un bilan de l'action gouvernementale de même qu'un document présentant la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec ainsi que son évolution, selon plusieurs indicateurs statistiques, ont été rendus publics. Des consultations particulières et des auditions publiques, sans oublier une consultation générale en ligne, ont ensuite été tenues de décembre 2010 à février 2011. Elles ont permis d'examiner le bilan des actions mises en œuvre de 2007 à 2010, de mesurer les avancées en matière d'égalité au Québec et de définir des priorités d'intervention pour le présent plan d'action.

Au terme de ce deuxième plan d'action de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, le gouvernement déposera de nouveau un document sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. La commission compétente de l'Assemblée nationale pourra s'en saisir pour en faire l'étude. Elle pourra également procéder à des consultations pour éclairer les travaux d'élaboration d'une nouvelle politique gouvernementale.

DES PARTENAIRES LOCAUX, RÉGIONAUX ET NATIONAUX ENGAGÉS POUR L'ÉGALITÉ

E Pour atteindre un objectif aussi considérable que l'égalité entre les femmes et les hommes, l'État ne peut agir seul. Les syndicats, les entreprises, les établissements d'enseignement, les milieux municipal et régional, le milieu communautaire et les partis politiques sont autant d'acteurs qui, chacun dans leur domaine d'intervention, jouent un rôle déterminant dans les changements de valeurs et dans la mise en œuvre d'actions significatives pour la réalisation de l'égalité. Les alliances avec ces partenaires doivent être établies sur une base volontaire et motivées par leur responsabilité sociale en tant qu'acteurs du développement du Québec.

Pendant la période 2007-2011, des partenariats ont été développés avec les milieux municipal et régional, avec l'industrie de l'image ainsi qu'avec le milieu de l'éducation. Dans ce deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes, de nombreuses actions doivent permettre de poursuivre les partenariats établis et d'en construire de nouveaux, notamment dans le milieu des entreprises privées.

TAu Québec, des organismes s'activent chaque jour pour faire en sorte que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité. Que ce soit dans les milieux communautaires, scolaires, entrepreneuriaux ou gouvernementaux, des initiatives permettent d'améliorer la situation des femmes et de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces gestes méritent d'être reconnus publiquement : c'est pourquoi le gouvernement a créé le Prix Égalité en 2007. Celui-ci récompense et met en lumière des projets exemplaires dans six catégories associées aux grandes orientations de la politique : 1) Modèles et comportements égalitaires; 2) Égalité économique; 3) Conciliation travail-famille; 4) Santé; 5) Prévention de la violence; 6) Pouvoir et régions.

En 2011, le gouvernement a bonifié cette action de reconnaissance par la création d'une vitrine sur le Web et du prix Coup de cœur du public. Il entend continuer à faire rayonner les bonnes pratiques en matière d'égalité à l'échelle de tout le Québec.

LES ORIENTATIONS ET LES ACTIONS

Conformément à la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, et en continuité avec le premier plan d'action (2007-2010), le gouvernement concrétisera son action à partir de six orientations importantes qui englobent l'ensemble de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- 1 / Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires;
- 2 / Vers l'égalité économique entre les femmes et les hommes;
- 3 / Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires;
- 4 / Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes;
- 5 / Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie;
- 6 / Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles.

Afin de reconnaître l'importance de la mise en œuvre de la politique gouvernementale pour l'égalité et de ses objectifs en région, une nouvelle orientation est proposée dans le présent plan d'action :

- 7 / Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions, en tenant compte de leurs spécificités.

Pour chacune de ces orientations sont précisés les objectifs sur lesquels se concentrera l'action gouvernementale. Le deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité (2011-2015) compte maintenant plus de 100 actions qui contribuent à l'atteinte de ces objectifs.

POUR LA PROMOTION DE MODÈLES ET DE COMPORTEMENTS ÉGALITAIRES

La promotion des rapports égalitaires a constitué un nouveau champ d'action pour le gouvernement dans le contexte du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010. Ainsi, un comité interministériel a été mis sur pied pour définir une approche gouvernementale concertée. Des actions ont été réalisées pour toucher plusieurs groupes cibles, dans différents milieux. Les partenaires du milieu de l'image (mode, publicité, musique, médias, etc.), par exemple, ont été parties prenantes de l'élaboration de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée.

La lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes permet d'agir en amont pour prévenir les inégalités dans plusieurs autres domaines de la vie courante. C'est pourquoi l'action gouvernementale est accentuée dans ce champ d'action, tout en s'inscrivant en continuité avec les gestes accomplis depuis quatre ans.

La promotion des rapports égalitaires dans différents lieux de socialisation dès le plus jeune âge constitue une priorité pour le gouvernement. L'éducation à une sexualité saine, responsable et égalitaire auprès des jeunes permet d'éveiller leur esprit critique à l'égard des stéréotypes sexuels véhiculés, notamment, par une sexualisation omniprésente dans les médias.

La valorisation de la paternité permet aussi de décroiser les rôles attendus selon le sexe dans le couple et la famille. Par les occasions de construire l'identité sexuelle qu'ils offrent, les milieux de la mode, de l'éducation, de la culture, des médias et des sports doivent encore participer à cet effort. Enfin, il faut assurer la promotion des principes et des valeurs qui ont trait à l'égalité entre les sexes auprès des Québécoises et des Québécois, quelle que soit leur origine.

ORIEN TATION 1

OBJECTIF 1.1 : FAVORISER UNE SOCIALISATION NON STÉRÉOTYPÉE DES JEUNES.

Mesure	Responsable (Collaborateur) ¹	Partenaire
<p>1 / Sensibiliser le personnel des services de garde éducatifs à l'égard des stéréotypes sexuels</p> <p>L'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes suppose la mise en œuvre d'actions dès la petite enfance, car les enfants peuvent comprendre très jeunes les rôles attendus selon le sexe. Les membres du personnel des services de garde éducatifs jouent un rôle important à cet égard. Malgré leur volonté d'offrir des services de qualité, leurs perceptions de ce que sont les filles et les garçons peuvent entretenir des inégalités. Il faut prêter attention particulièrement à un ensemble de composantes afin que les services de garde éducatifs contribuent à une socialisation non stéréotypée : l'aménagement des lieux, l'organisation des activités, des jeux et de l'espace ainsi que les interactions des enfants avec les adultes.</p> <p>Pour sensibiliser le personnel des services de garde éducatifs, le gouvernement entend :</p> <ul style="list-style-type: none">• diffuser un DVD qui aborde la question des stéréotypes par la simulation de situations quotidiennes ainsi qu'un guide d'accompagnement;• offrir de la formation et de l'accompagnement dans ce secteur. <p>Groupe cible : les membres du personnel des services de garde éducatifs, particulièrement les éducatrices et les éducateurs</p>	<p><i>MCCCF-SCF</i></p> <p><i>(MFA)</i></p>	<p><i>Associations nationales et régionales de services de garde éducatifs</i></p> <p><i>Établissements et milieux offrant des services de garde éducatifs</i></p>

¹ Les ministères et organismes inscrits entre parenthèses collaborent à la mise en œuvre de l'action.

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

2 / Tenir des rencontres de sensibilisation auprès de représentantes et de représentants du milieu scolaire en matière de stéréotypes sexuels

L'école contribue à la construction sociale de l'identité des filles et des garçons qui la fréquentent. Elle est aussi un lieu privilégié pour la déconstruction des stéréotypes sexuels et la promotion de rapports égaux. Encourager les comportements non sexistes chez les élèves, mais, encore plus, développer des pratiques pédagogiques en ce sens nécessitent la sensibilisation et l'information des instances de divers échelons de l'appareil scolaire.

Prêter attention aux réalités qui entretiennent le processus de construction de l'identification sexuée dans un cadre scolaire pourrait instaurer des rapports égaux et contribuer à une plus grande persévérance scolaire des élèves et à une diversification des rôles sociaux.

Groupe cible : les membres du personnel des commissions scolaires, notamment les conseillères et les conseillers pédagogiques et d'orientation

*MCCCF-SCF
(MELS)*

Milieux scolaires

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

3 / Diffuser, auprès du personnel des écoles primaires et secondaires, un outil ayant pour objet la sensibilisation aux stéréotypes

De par leur relation privilégiée avec les élèves, les enseignantes et les enseignants participent souvent, bien inconsciemment, au renforcement des stéréotypes. Ils sont partie prenante du problème et de la solution. Une stratégie efficace de lutte contre les stéréotypes doit s'appuyer sur leur collaboration, puisque leur rôle, en fait de promotion et de renforcement des comportements non sexistes, s'avère fort important.

L'élaboration d'un outil de sensibilisation permettra assurément une prise de conscience de la part des enseignantes et des enseignants pour mener à l'adoption de pratiques qui feront la promotion de l'égalité.

Groupe cible : les membres du personnel des écoles primaires et secondaires, particulièrement les enseignantes et les enseignants

MCCCF-SCF

(MELS)

Syndicats

Commissions scolaires et écoles, y compris la garde en milieu scolaire

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

4 / Mettre à la disposition des spécialistes et des personnes-ressources un répertoire de ressources culture-éducation exempt de stéréotypes sexuels et sexistes

Le gouvernement s'engage à offrir aux jeunes du primaire et du secondaire des activités culturelles exemptes de stéréotypes sexuels ou sexistes dans le Répertoire de ressources culture-éducation. Une analyse des activités culturelles destinées aux jeunes du primaire et du secondaire mises en avant dans le Répertoire sera réalisée et une révision de la grille d'évaluation des projets artistiques de même que des écrivaines et des écrivains sera faite. Par ailleurs, une démarche d'information ou de formation sera menée auprès des membres des comités de sélection des futurs projets afin de les sensibiliser aux stéréotypes.

Le Répertoire présente plus de 1850 artistes, écrivaines et écrivains et organismes dans le but d'offrir des ateliers artistiques ou des sorties culturelles aux élèves, de l'éducation préscolaire à l'enseignement secondaire, des écoles publiques et privées. Il accompagne le programme La culture à l'école qui encourage la mise sur pied d'activités à caractère culturel.

Groupe cible : les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

*MCCCF**(MELS)**UNEQ*

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

5 / Distribuer des outils destinés aux parents, en vue de les sensibiliser aux rapports égalitaires

Plusieurs recherches ont démontré que l'apprentissage et le développement des rôles selon le sexe débutent dès la naissance. Comme les filles et les garçons ne sont pas perçus de la même façon, il importe d'intervenir tôt auprès des parents en les sensibilisant aux effets des stéréotypes sexuels sur le développement de leur enfant et en les informant à ce sujet.

La collaboration entre le personnel des services de garde éducatifs et le personnel des écoles avec les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant et à sa réussite sociale et scolaire. Les parents pourront ainsi être joints par l'entremise des services de garde éducatifs ou des écoles, mais également dans d'autres lieux qu'ils fréquentent avec leurs enfants, notamment les organismes pour la famille ou de santé et de services sociaux.

Groupe cible : les parents des enfants qui fréquentent les services de garde éducatifs ainsi que les écoles primaires et secondaires

MCCCF-SCF

*(MELS, MFA,
MSSS et SAJ)*

*Paliers nationaux, régionaux
et locaux en services
de garde éducatifs ainsi
qu'en milieux scolaire
et de la santé*

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

6 / Soutenir l'amélioration des pratiques des établissements d'enseignement supérieur en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Pour sensibiliser les établissements d'enseignement postsecondaire aux rapports égalitaires, le gouvernement compte :

- produire, diffuser et promouvoir un outil Web pour favoriser les rapports égalitaires et réduire les stéréotypes dans les activités d'éducation dans les établissements d'enseignement supérieur;
- produire un guide sur le Web faisant état des pratiques prometteuses déjà implantées dans les établissements d'enseignement supérieur, qui sont susceptibles de favoriser l'intégration et la réussite scolaire des parents qui sont aux études, et le diffuser auprès des établissements d'enseignement supérieur;
- concevoir et diffuser un outil de diagnostic de l'égalité dans les établissements.

Groupe cible : les établissements d'enseignement supérieur, le personnel enseignant ainsi que les étudiantes et les étudiants

Cégeps et universités

Université de Montréal

MELS

*MCCCCF-SCF
(MELS)*

7 / S'assurer que le matériel didactique diffusé dans les écoles est exempt de stéréotypes et fait la promotion des rapports égaux entre les femmes et les hommes*MELS*

Le processus d'examen des contenus du matériel didactique québécois est cité en exemple à l'échelle internationale. De façon systématique, tous les ouvrages présentés par les maisons d'édition doivent répondre aux exigences à l'égard des aspects socioculturels. Les critères appliqués examinent notamment les rapports entre les femmes et les hommes — rôles variés et non stéréotypés, rédaction épicène, emplois variés, valorisants et valorisés — sur le plan qualitatif et quantitatif, dans les textes et dans les illustrations des différents ouvrages.

Groupe cible : le personnel enseignant ainsi que les élèves du primaire et du secondaire

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

8 / Soutenir la prise de parole de leaders d'opinion véhiculant une vision positive de l'égalité entre les femmes et les hommes et présentant des modèles inspirants*MCCCF-SCF*

À l'heure actuelle, le discours de l'égalité entre les femmes et les hommes trouve peu de tribunes et se heurte souvent au préjugé de l'égalité « déjà là ». Le gouvernement souhaite saisir les occasions de promouvoir cette valeur de façon rassembleuse auprès du grand public grâce à des leaders d'opinion positifs et influents, notamment auprès des jeunes ou d'autres groupes cibles. Son objectif est d'actualiser le discours et de susciter l'adhésion de celles et ceux qui y étaient peu sensibilisés au départ. La prise de parole de modèles inspirants pourrait prendre diverses formes : événements, tables rondes, reportages, prises de parole dans les médias sociaux ou autres.

Groupe cible : la population

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

9 / Diffuser une campagne de promotion des rapports égaux destinée au grand public

Les stéréotypes sexuels sont présents dans toutes les sphères de la société. Plusieurs manifestations perdurent et prouvent, par le fait même, que des pas doivent encore être franchis en matière d'égalité.

En 2014-2015, le gouvernement prévoit diffuser une campagne pour sensibiliser le grand public aux effets négatifs des stéréotypes sexuels, notamment sur les choix de carrière des femmes et des hommes, l'autonomie économique des femmes, le partage des tâches dans la famille et la violence dans les rapports amoureux.

La promotion de modèles et de comportements égaux favorise le développement de relations plus saines entre toutes et tous. Les changements sociaux s'opèrent lentement. Si les activités de sensibilisation n'engendrent pas des changements immédiats dans les attitudes et les comportements, elles feront naître, entre-temps, d'importants lieux de réflexion et d'échanges.

Groupe cible : la population

MCCCF-SCF

*(MELS, MSSS,
MFA et SAJ)*

OBJECTIF 1.2 : PROMOUVOIR UNE SEXUALITÉ SAINTE, RESPONSABLE ET ÉGALITAIRE AUPRÈS DES JEUNES

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

10 / Mettre en place chaque année, pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, des apprentissages en éducation à la sexualité de façon obligatoire

Dès septembre 2012, le réseau scolaire offrira aux élèves des apprentissages obligatoires en matière d'éducation à la sexualité annuellement, et ce, de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. La nouvelle formule prévue permettra d'assurer une éducation à la sexualité qui tienne compte de l'âge et du niveau de développement des élèves et s'inscrira en cohérence avec les recommandations de la recherche quant à l'éducation à la sexualité à offrir aux enfants et aux adolescentes et adolescents.

Les apprentissages faits permettront notamment d'aborder la sexualité sous l'angle des rapports égalitaires entre les filles et les garçons.

Groupe cible : les filles et les garçons, de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire

*MELS**(MSSS et MCCCCF SCF)**Milieux scolaires**Partenaires du réseau de la santé et des services sociaux**Milieux communautaires*

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

11 / Assurer la formation du personnel scolaire et des partenaires au sujet de l'éducation à la sexualité

MELS

Milieux scolaires

MSSS

Partenaires du réseau de la santé et des services sociaux

Le gouvernement offre à l'échelle régionale la formation « L'éducation à la sexualité en milieu scolaire : vers une démarche intégrée et concertée! » Cette formation a pour objet de soutenir les milieux scolaires et leurs partenaires du réseau de la santé et des services sociaux dans la mise en œuvre d'une démarche d'éducation à la sexualité auprès des élèves des écoles primaires et secondaires.

À la suite de l'annonce selon laquelle des apprentissages en matière d'éducation à la sexualité seront obligatoires, chaque année, pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, le plan de formation devra être revu pour répondre aux besoins des milieux scolaires et des partenaires visés par l'éducation à la sexualité à l'école.

Groupe cible : les milieux scolaires et les partenaires visés

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

12 / Promouvoir une sexualité saine et responsable, à partir d'une offre de services cliniques et préventifs, du type clinique jeunesse

Les cliniques jeunesse constituent une mesure du Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008, qui prévoit le soutien à l'organisation de services de consultation en matière de santé sexuelle adaptés à la population adolescente et aux jeunes adultes, favorisant la planification des naissances et combinés à des interventions d'éducation à la sexualité. Elles permettent aussi de poursuivre les activités de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) auprès des jeunes, chez qui on observe une nette progression.

*MSSS**AQESS**(MELS)**OIIQ*

Groupe cible : la population adolescente et les jeunes adultes

OBJECTIF 1.3 : SOUTENIR L'APPRENTISSAGE ET L'EXERCICE ÉGALITAIRE DU RÔLE PARENTAL

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>13 / Développer et diffuser des activités de sensibilisation et de soutien en vue de l'engagement accru des pères dans la famille</p> <p>Certains organismes communautaires Famille (OCF) offrent déjà des ateliers destinés aux pères dans le but de les outiller davantage dans l'exercice de leur rôle parental. Afin de mieux structurer cette offre et de mieux répondre à ces besoins, le gouvernement allouera une aide financière spécifique en ce sens.</p> <p>D'autres initiatives concernant la valorisation publique de la paternité seront soutenues.</p> <p>Groupe cible : les pères</p>	<p><i>MFA</i></p> <p><i>MCCCF-SCF et MFA</i></p>	<p><i>RVP</i></p> <p><i>FQOCF</i></p> <p><i>OCF</i></p>

OBJECTIF 1.4 : INCITER LES MILIEUX DE LA MODE, DES MÉDIAS, DE LA PUBLICITÉ ET DE L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE ET DE LA VIDÉO, LES CRÉATRICES ET LES CRÉATEURS AINSI QUE LES MILIEUX DU SPORT ET DES LOISIRS À PROMOUVOIR DES RÔLES ET DES COMPORTEMENTS NON SEXISTES

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>14 / Assurer la mise en œuvre du plan d'action 2010-2013 de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée</p> <p>Un groupe de travail, formé de représentantes et de représentants des milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo et de divers ministères du gouvernement du Québec, a été mis sur pied en 2009. Il a permis la création de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée qui se veut un premier pas vers un engagement collectif volontaire à diminuer les pressions socioculturelles naissant des idéaux de beauté, basés sur la minceur extrême, et à favoriser une société saine et égalitaire.</p> <p>Les mesures présentes dans le plan d'action de la Charte ciblent prioritairement les jeunes filles de 14 à 17 ans et ont pour objectif de mobiliser les citoyennes et les citoyens, les associations et les groupes de la société civile, les associations et les entreprises du monde de l'image, ainsi que des spécialistes et des scientifiques.</p> <p>Groupe cible : la population, particulièrement les jeunes filles de 14 à 17 ans, les milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo</p>	<p><i>MCCCF-SCF</i></p> <p><i>(MSSS, MELS et MDEIE)</i></p>	<p><i>Différentes associations ou entreprises du monde de l'image</i></p> <p><i>Membres du Comité de la Charte</i></p> <p><i>Signataires de la Charte</i></p> <p><i>ANEB</i></p> <p><i>RQASF</i></p> <p><i>ÉquiLibre</i></p>

15 / Valoriser les modèles et les comportements égalitaires dans la programmation télévisuelle

Télé-Québec

Outre qu'elle suscite déjà les échanges sur plusieurs thèmes touchant l'égalité, notamment dans certains magazines et émissions de reportages, la chaîne gouvernementale s'engage à :

- maintenir le cap dans la présentation de rapports égalitaires entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans toutes ses émissions, en particulier dans les émissions jeunesse. Les comédiennes et les comédiens des émissions comme *Toc toc toc*, *Kaboum*, *Tactik* et *Sam Chicotte* ne correspondent à aucun stéréotype et présentent des images corporelles diversifiées. Les personnages de filles et de garçons ont des comportements non stéréotypés dans la famille, les loisirs, les relations amoureuses, etc.;
- valoriser à l'antenne les femmes dans les métiers non traditionnels, notamment dans les émissions *Génial* et *Tactik*;
- valoriser l'engagement des hommes, pères ou éducateurs, dans la vie et l'éducation des enfants, principalement dans la série jeunesse *1, 2, 3... Géant*, qui sera mise en ondes en septembre 2012 et qui présentera comme personnage principal une figure masculine positive auprès des enfants d'âge préscolaire.

Groupe cible : les jeunes filles et garçons ainsi que leurs parents

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

16 / Documenter les pratiques au Québec et à l'international et agir pour contrer le sexisme dans les publicités

Au cours des dernières années, la sexualisation de l'espace public s'est révélée un phénomène préoccupant. Elle suscite des inquiétudes tant par son retour aux stéréotypes sexuels et sexistes que par ses répercussions sur les jeunes. Des phénomènes comme la sexualisation peuvent avoir des effets notamment sur la santé sexuelle des jeunes, la violence dans leurs rapports amoureux et les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes. Les publicités sexistes peuvent également nuire à la construction d'une image positive des femmes et des hommes. En vue de documenter les pratiques pour contrer le sexisme dans les publicités, une étude sera réalisée.

MCCCF

De plus, les mécanismes d'autoréglementation de l'industrie en vigueur seront examinés pour vérifier leur fonctionnement, leur efficacité et les voies d'amélioration possibles. Des actions pourront aussi être posées pour sensibiliser les publicitaires et le public à la question du sexisme dans les publicités.

*MCCCF-SCF***Groupe cible : la population**

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

17 / Diffuser annuellement une œuvre culturelle permettant à des créatrices et à des créateurs de promouvoir des modèles et des comportements égalitaires

MCCCF-SCF

La culture sous toutes ses formes participe, elle aussi, à la propagation et à l'assimilation des stéréotypes ou, au contraire, à la construction d'un environnement plus égalitaire.

Avec le phénomène de la sexualisation de l'espace public, il devient intéressant de se servir de divers médias et d'autres médiums pour véhiculer des modèles et des comportements égalitaires. Un concours de création permettra d'inviter des artistes de différents secteurs, comme les arts de la scène, la littérature, les arts visuels, l'audiovisuel ou le multimédia, à façonner une œuvre sur ce thème. Les œuvres seront ensuite diffusées auprès de la population en général et de groupes ciblés de jeunes.

Groupe cible : le public, les jeunes garçons et filles, ainsi que les artistes et les regroupements d'artistes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

18 / Soutenir la participation des femmes de tous âges aux activités physiques et sportives

Les filles et les adolescentes présentent un taux de pratique d'activités physiques et sportives beaucoup plus faible que celui des garçons. Les femmes sont également sous-représentées dans les postes d'influence dans le milieu du sport, bien que des améliorations aient été constatées depuis quelques années. Pour susciter une meilleure participation féminine, le gouvernement prévoit :

- s'assurer que les conseillères et les conseillers régionaux soutiennent la mise en œuvre de la politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, notamment en ce qui a trait à l'organisation d'activités physiques répondant de façon particulière aux centres d'intérêt des filles;
- accorder un soutien financier à Égale Action, organisme qui veille à promouvoir la participation des femmes de tous âges, en fait de sport et d'activité physique, et qui s'assure de l'équité de cette participation au Québec;
- soutenir des projets ayant pour objet le respect et l'intégrité des personnes, notamment en matière de lutte contre le dopage, d'implantation de politiques ou de programmes en matière d'abus sexuel et de harcèlement et de prévention de la violence dans le sport.

*MELS**(MSSS)**Égale Action*

Groupe cible : les jeunes filles, les adolescentes et les femmes

**OBJECTIF 1.5 : SOUTENIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS UN CONTEXTE DE DIVERSITÉ
CROISSANTE SUR LE PLAN CULTUREL ET RELIGIEUX**

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>19 / Assurer la formation de personnes qui interviennent directement auprès des femmes et des hommes immigrés au sujet des valeurs égalitaires</p> <p>Le guide d'information <i>À parts égales, à part entière – L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec</i>, lancé en 2009, explique l'égalité des sexes en contexte québécois aux personnes nouvellement arrivées sur le territoire. Ce guide rassemble des renseignements sur l'égalité à l'école, dans la famille, sur le marché du travail, en matière de sécurité et d'intégrité de la personne ainsi qu'en ce qui concerne la santé et sur l'accès à la participation civique.</p> <p>À partir de ce guide, une formation sera conçue à l'intention des personnes qui interviennent auprès des femmes et des hommes immigrés. Des ateliers seront ensuite offerts pour les sensibiliser et les outiller, afin qu'ils portent les valeurs égalitaires auprès des personnes immigrantes en processus d'intégration.</p> <p>Groupe cible : les personnes intervenant auprès des immigrantes et de leur conjoint</p>	<p><i>MCCCF-SCF</i></p> <p><i>(MICC)</i></p>	<p><i>Organismes spécialisés en accompagnement et en intégration des personnes immigrantes</i></p> <p><i>TCRI</i></p>

ORIENTATION 2 : VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les efforts consentis depuis les quinze dernières années dans le contexte de la politique familiale du Québec et des programmes d'employabilité des femmes ont connu des effets très positifs. Ils ont contribué à une remontée significative des taux d'activité et d'emploi des femmes, notamment de ceux des mères d'enfants d'âge préscolaire, qui dépassent maintenant ceux de l'Ontario. Toutefois, le statut des femmes en emploi reste problématique: elles occupent encore, malgré des avancées, une gamme restreinte de métiers et de professions, elles travaillent davantage à temps partiel ou ont des emplois précaires, et leur revenu demeure inférieur à celui des hommes. De plus, la présence d'enfants influe encore à la baisse sur le taux d'emploi et le revenu des mères, alors qu'elle a peu d'impact sur ceux des pères. Enfin, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des conditions de précarité et de pauvreté, ce risque étant toujours plus élevé pour certains groupes de femmes vulnérables.

Il convient de poursuivre les actions en faveur de la formation des filles dans des métiers d'avenir, de l'intégration et du maintien en emploi des femmes, de la réduction des iniquités salariales, du soutien aux entrepreneures et de l'amélioration de la sécurité économique tout au long du parcours de vie.

ORIENTATION 2

OBJECTIF 2.1 : FAVORISER LA DIVERSIFICATION DES CHOIX DE FORMATION AINSI QUE LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>20 / Favoriser la concertation en matière d'accès des femmes aux métiers non traditionnels et de mixité des professions</p> <p>Le gouvernement a mis en œuvre plusieurs actions en matière de diversification des choix scolaires et de mixité des professions. Il importe de consolider la concertation des divers acteurs gouvernementaux, pour assurer ainsi un continuum entre la formation, l'intégration et le maintien en emploi ainsi qu'une meilleure intégration de l'objectif d'égalité et de déconstruction des stéréotypes chez les acteurs visés.</p> <p>Plusieurs organismes s'intéressent depuis longtemps à la question de la promotion des métiers non traditionnels. Il est important de concevoir un modèle d'intervention concerté et cohérent sur le plan national et régional.</p> <p>Groupe cible : les jeunes filles et garçons ainsi que les femmes et les hommes</p>	<p><i>MCCCF-SCF</i></p> <p><i>(MDEIE, MESS et MELS)</i></p>	<p><i>CIAFT</i></p> <p><i>FPI</i></p>

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>21 / Continuer à organiser le concours <i>Chapeau, les filles !</i> et son volet <i>Excelle Science</i> et à soutenir les activités connexes</p> <p>La proportion de filles inscrites aux programmes d'études associés à des métiers traditionnellement masculins demeure faible, soit 11 p. 100 en formation professionnelle et un peu moins de 20 p. 100 en formation technique. En outre, les femmes sont pratiquement absentes de 35 des 50 programmes offrant les meilleures perspectives d'emploi. À l'université, elles demeurent sous-représentées dans l'ensemble des domaines du génie et des sciences de l'informatique où elles forment respectivement 17,2 p. 100 et 14,6 p. 100 de la population étudiante.</p> <p>L'objectif poursuivi par le concours <i>Chapeau, les filles!</i>, son volet <i>Excelle Science</i> et leurs activités périphériques demeure la diversification des choix de carrière des femmes en vue d'améliorer leur autonomie économique ainsi que leurs conditions de vie et celles de leur famille.</p> <p>Dans le contexte de ces activités, le réseau de l'éducation valorise les métiers traditionnellement masculins auprès des filles. Une étude sera réalisée pour mesurer l'embauche des femmes dans ces métiers par les commissions scolaires et les cégeps.</p> <p>Groupe cible : les jeunes filles et les jeunes femmes</p>	<p>MELS</p> <p>(CSST, MESS, CCQ, MAPAQ, MCCCCF-SCF, MDDEP, MDEIE, MRNF et MTQ)</p> <p>(CDPDJ)</p>	<p>Syndicats</p> <p>LOJIQ</p> <p>FCSQ</p> <p>Fédération des cégeps</p> <p>CREPUQ</p> <p>ACSAQ</p> <p>Chaires universitaires</p> <p>Organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine</p>

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

22 / Promouvoir les carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès des femmes

Les femmes sont toujours sous-représentées dans certaines disciplines scientifiques. En 2010, selon les données de l'Office des professions du Québec, leur répartition était la suivante :

- ingénieures : 12 p. 100
- ingénieures forestières : 13 p. 100
- architectes : 29 p. 100
- arpenteuses-géomètres : 10 p. 100
- technologues professionnelles : 11 p. 100.

Un comité mis sur pied en 2007 a permis de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action interministériel 2007-2010 pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies. Le bilan de ce plan d'action sera déposé et un prochain plan d'action comportera des cibles plus significatives et mieux circonscrites.

Groupe cible : les jeunes filles du primaire et du secondaire ainsi que les jeunes femmes du collégial et de l'université

MDEIE

*(MCCCF-SCF, MAPAQ,
MDDEP, MELS, MESS,
MRNF et MTQ)*

*Organismes spécialisés en
sciences et en technologies*

*Établissements
d'enseignement*

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

23 / Favoriser la diversification des choix scolaires et professionnels des filles et des garçons, notamment à l'occasion de la tenue de la campagne *Tout pour réussir*

Le gouvernement tient depuis 2003 une campagne annuelle de valorisation des métiers et professions de la formation professionnelle et technique offrant de bonnes perspectives d'emploi, campagne intitulée *Tout pour réussir*. À cette occasion, plusieurs actions de communication sont mises en œuvre : diffusion de publicités à la télévision et sur le Web ; mise en ligne d'un site Web (ToutPourReussir.com) axé sur l'exploration des métiers dans un souci de diversification des choix scolaires et professionnels des filles et des garçons.

*MESS**(MELS et MCCCCF-SCF)*

Groupe cible : les jeunes filles et garçons

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

24 / Favoriser la participation des hommes à la prestation de soins et de services sociaux

MSSS

(MELS)

En 2010, le réseau de la santé et des services sociaux comptait près de 258 000 travailleuses et travailleurs ainsi répartis : 80 p. 100 de femmes et 20 p. 100 d'hommes. Cette population demeurant stable, le gouvernement désire augmenter les effectifs globaux dans ce secteur. À cet effet, il déploie des efforts particuliers afin d'intégrer des stratégies d'attraction des hommes dans le contexte des orientations et des activités en matière de renouvellement et de développement de la main-d'œuvre en ce qui concerne la santé et les services sociaux. Une meilleure intégration des hommes dans cette discipline contribuera sans doute à briser les stéréotypes sexuels qui restreignent les possibilités des femmes et des hommes, notamment en emploi, dans la famille, etc.

Groupe cible : les étudiantes et les étudiants ainsi que les travailleuses et les travailleurs

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

25 / Soutenir la réussite et la persévérance scolaires des jeunes parents qui sont aux études, principalement des jeunes mères, par l'entremise de l'approche « Ma place au soleil »

*MESS**(MELS)*

L'approche « Ma place au soleil » a été mise en œuvre pour augmenter la scolarisation des jeunes mères de moins de 25 ans chefs d'une famille monoparentale. Elle a été élargie aux jeunes parents de moins de 25 ans, permettant à davantage de jeunes de bénéficier de cette approche, notamment les mères faisant partie de familles biparentales. Cette approche permet à plus de femmes de reprendre leurs études et d'obtenir un diplôme de la formation professionnelle ou de la formation technique, tout en favorisant leur intégration sur le marché du travail et en améliorant leur situation économique, professionnelle et familiale.

Le gouvernement soutient aussi les mères n'ayant pas besoin d'accompagnement dans leur projet de retour aux études par l'intermédiaire de la mesure « Formation de la main-d'œuvre ».

Groupe cible : les mères de moins de 25 ans

26 / Soutenir, sous réserve de demandes provenant du milieu, deux projets d'habitation à l'intention des jeunes mères chefs d'une famille monoparentale avec un projet de vie et recenser les initiatives porteuses pour ces jeunes femmes en matière de logements sociaux

Organismes du milieu

Un logement et des services offerts pour faciliter le retour aux études ou pour encourager la persévérance peuvent avoir une influence sur la réussite scolaire des adolescentes responsables d'une famille monoparentale.

Le gouvernement s'engage :

- à subventionner, conformément au programme AccèsLogis Québec (ACL), deux projets d'habitation à l'intention des jeunes mères chefs d'une famille monoparentale avec un projet de vie, sous réserve de demandes provenant du milieu pour ce type de projets;
- à recenser les initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle des jeunes mères chefs d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux.

SHQ

SHQ et MESS

Groupe cible : les adolescentes chefs d'une famille monoparentale

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

27 / Mettre en œuvre la Stratégie d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine

MESS

Emploi-Québec a procédé, en 2009, à l'actualisation de la Stratégie d'Emploi-Québec à l'égard de la main-d'œuvre féminine. Cette stratégie s'articule autour de deux grandes orientations, soit :

- la connaissance, la reconnaissance et la prise en considération de la problématique de la main-d'œuvre féminine;
- la diminution des obstacles à l'intégration et au maintien en emploi de la main-d'œuvre féminine.

En vertu de cette stratégie, Emploi-Québec a mis en place 38 actions permettant d'atteindre les objectifs qui y sont fixés, dont 13 sont sous la responsabilité de ses 17 directions régionales.

Groupe cible : les femmes, en particulier celles qui appartiennent aux groupes les plus vulnérables

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

28 / Soutenir un ensemble d'activités offert par des organismes qui travaillent à améliorer l'employabilité des femmes

Pour certaines femmes, les démarches vers l'autonomie économique impliquent un accompagnement accru et la prise en considération de toutes les dimensions de leur vie. En tablant sur l'expertise et l'intervention des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine, qui sont actifs sur le territoire du Québec, le gouvernement entend soutenir les femmes aux prises avec des difficultés importantes qui nuisent à l'amélioration de leur condition de vie, notamment en favorisant leur accès à des métiers non traditionnels et leur maintien en emploi.

*MESS
(MCCCF-SCF)*

*Organismes spécialisés
en développement de la
main-d'œuvre féminine*

Groupe cible : les femmes dont la situation économique est précaire

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

29 / Améliorer l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes nouvellement arrivées au Québec*MICC et MESS*

Le gouvernement souhaite mettre en place un continuum de services afin de mieux coordonner les interventions auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées pour augmenter la cohérence, l'efficacité et la rapidité des interventions en question. Le nouveau dispositif de services intégrés pour ces personnes devrait permettre de réduire les délais de leur intégration de même que de hausser leur taux d'emploi.

Le recours à l'analyse différenciée selon les sexes permettra de faire des propositions pour renforcer l'accompagnement des immigrantes, tout en tenant compte de leur situation particulière. En effet, elles présentent une situation moins avantageuse que les immigrants ou les femmes de la population totale sur le plan du taux d'emploi, du taux de chômage et du revenu.

Groupe cible : les personnes immigrantes, particulièrement les femmes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

30 / Soutenir les services des haltes-garderies communautaires afin de répondre aux besoins des parents inscrits à un parcours d'autonomisation

MFA

*Organismes
communautaires*

OCF

Les haltes-garderies communautaires ont pour objet de répondre à des besoins de garde occasionnels des parents, de leur permettre d'obtenir un moment de répit, de participer à des activités communautaires ou de prendre part à des séances de formation ou encore d'intégration sociale ou professionnelle. En 2006-2007, le gouvernement a alloué la somme de 3 millions de dollars aux haltes-garderies communautaires. En 2009-2010, l'enveloppe budgétaire réservée à ces organismes a été augmentée de 150 000 dollars.

Au total, 254 haltes-garderies sont soutenues. À partir de 2011-2012, le gouvernement va hausser de manière récurrente les montants d'aide financière versés à ces organismes communautaires.

Groupe cible : les mères et les pères qui participent à des activités en vue de la formation et de l'intégration en emploi

Les programmes d'accès à l'égalité

Les programmes d'accès à l'égalité (PAE) ont pour objet d'assurer une juste représentation des femmes et de certains groupes cibles désignés comme les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées dans la composition du personnel d'une entreprise ou d'une organisation.

Les organismes publics

Les organismes employant 100 personnes ou plus du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation, mais aussi des municipalités, des sociétés d'État, de la Sûreté du Québec, pour ses effectifs policiers, sont soumis à la Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics adoptée en décembre 2000. Au 1^{er} mars 2011, un ensemble de 481 organisations étaient visées par cette loi.

La fonction publique québécoise

L'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement du Québec sont soumis à l'article 92 de la partie III de la Charte des droits et libertés de la personne qui autorise la mise en place des PAE. À noter que le Programme d'accès à l'égalité de la fonction publique pour les femmes 1992-1997 est encore en vigueur et qu'il appartient à chaque ministère ou organisme de rendre des comptes à ce sujet dans son rapport annuel de gestion.

Les entreprises privées

Le gouvernement du Québec a pris la décision en septembre 1987 d'implanter un programme d'obligation contractuelle s'appliquant aux entreprises qui emploient plus de 100 personnes et qui soumissionnent à un contrat gouvernemental de biens ou de services ou encore qui font une demande de subvention de 100 000 dollars ou plus. Au 1^{er} mars 2011, 140 entreprises réparties dans différentes régions étaient soumises à cette obligation contractuelle.

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

31 / Mettre en place des activités de promotion à l'intention des organismes publics, des entreprises et du grand public, afin de mieux faire connaître les programmes d'accès à l'égalité

CDPDJ

La mise en œuvre du Programme d'obligation contractuelle pour les entreprises privées était annoncée par une décision du Conseil des ministres en 1987. La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics est entrée en vigueur en avril 2001 et a institué un cadre particulier d'accès à l'égalité dans l'ensemble des organismes publics qui emploient 100 personnes et plus. Il importe d'assurer une plus grande visibilité à ces outils et de mieux les faire connaître.

Groupe cible : les organismes, les entreprises privées et le grand public

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

32 / Déterminer des mesures correctrices favorisant l'intégration des femmes dans certaines catégories professionnelles

CDPDJ

Les données du *Rapport triennal 2004-2007 sur l'accès à l'égalité en emploi* démontrent que la sous-représentation des femmes se situe majoritairement dans les emplois de direction et dans les emplois dits traditionnellement masculins. Afin de favoriser l'intégration des femmes dans ces catégories professionnelles, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse souhaite mettre en évidence des mesures correctrices dans le contexte de l'élaboration d'outils d'évaluation des programmes d'accès à l'égalité et formuler des recommandations en ce sens auprès des organismes publics.

Groupe cible : les femmes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

33 / Assurer la conformité des programmes d'accès à l'égalité au moment de leur évaluation, par tout moyen approprié, pouvant aller jusqu'au recours au tribunal

CDPDJ

L'avancement des travaux d'implantation d'une majorité de programmes d'accès à l'égalité permettra à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse d'évaluer la performance des organismes en comparant les résultats de sous-représentation obtenus lors de la première analyse des effectifs avec ceux de la deuxième analyse. Ces résultats seront examinés pour l'ensemble des groupes visés, notamment pour le groupe des femmes.

Groupe cible : les femmes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

34 / Accompagner les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans l'élaboration des programmes d'accès à l'égalité*CDPDJ*

Les 220 établissements du réseau de la santé et des services sociaux sont rendus à la phase d'élaboration de leur programme d'accès à l'égalité. Des sessions de formation seront offertes pour les accompagner dans ce processus, notamment établir des constats concernant la problématique des femmes en matière d'égalité en emploi.

Groupe cible : les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les travailleuses de ce réseau

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

35 / Réaliser un bilan qui permettra de mesurer l'impact du Programme d'obligation contractuelle sur la performance des entreprises en matière d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes

CDPDJ

(SCT)

Au 1^{er} mars 2011, 140 entreprises étaient soumises à l'obligation d'implanter un programme d'accès à l'égalité en vertu du Programme d'obligation contractuelle du gouvernement du Québec. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a le mandat d'évaluer les programmes implantés par les fournisseurs et de faire les recommandations nécessaires au gouvernement.

La Commission réalisera un bilan qui permettra d'évaluer la performance des entreprises en matière d'accès à l'égalité et d'établir leur situation par secteur d'activité. Ce bilan permettra, entre autres, de mieux positionner le Programme d'obligation contractuelle pour l'intégration des femmes en emploi.

Groupe cible : les entreprises et les fournisseurs de l'État

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

36 / Assurer le respect du Programme d'obligation contractuelle par les entreprises

Le Programme d'obligation contractuelle impose aux entreprises qui emploient plus de 100 personnes de mettre en place un programme d'accès à l'égalité lorsqu'elles obtiennent du gouvernement un contrat ou une subvention de 100 000 dollars ou plus. Les ministères et les organismes visés se verront rappeler leur obligation de respecter ledit programme comme condition de conclusion de contrat.

SCT
(CDPDJ)

Groupe cible : les ministères et les organismes gouvernementaux visés

37 / Examiner la situation en matière d'accès à l'égalité en emploi au sein de la fonction publique québécoise, notamment pour les femmes*SCT*

Dans la fonction publique québécoise, plusieurs programmes et mesures ont été mis en place pour améliorer la situation en emploi de groupes sous-représentés. Parmi ceux-ci figure le Programme d'accès à l'égalité pour les femmes, mis en place en 1992 et reconduit en 1997. Il a pour objet d'augmenter le nombre de femmes dans les emplois majoritairement occupés par des hommes.

Le gouvernement s'engage à examiner la situation en matière d'accès à l'égalité au sein de la fonction publique, notamment pour les femmes. Cet exercice permettra de vérifier dans quelle mesure les objectifs des programmes sont atteints et de proposer, le cas échéant, des pistes d'action afin de s'assurer que la fonction publique est représentative des diverses composantes de la société québécoise actuelle, y compris une juste représentation des femmes dans l'ensemble des classes d'emploi, dont celles du personnel d'encadrement.

Groupe cible : les femmes, les membres de communautés culturelles, les autochtones, les personnes handicapées et les anglophones

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

38 / Relancer le Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction

Après plus de dix ans de mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction, des problématiques demeurent, dont la faible proportion des femmes par rapport à la main-d'œuvre totale et leur difficulté à se maintenir en emploi.

La relance de ce programme devrait permettre :

- de mettre en place un programme de mentorat afin de favoriser l'intégration et le maintien des femmes de métier en emploi sur les chantiers de construction;
- de créer un forum réunissant les groupes de femmes travaillant sur la thématique des métiers non traditionnels ainsi que les parties syndicales et patronales afin d'assurer une veille sur la mise en œuvre du programme d'accès et de veiller à l'efficacité des mesures prévues;
- de créer un programme de soutien financier aux initiatives pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des femmes dans l'industrie de la construction.

Groupe cible : les femmes qualifiées dans un métier de la construction

CCQ

Groupes de femmes travaillant sur la thématique des métiers non traditionnels

Syndicats

Associations patronales

OBJECTIF 2.4 : POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE ET VISER L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS SALARIALES DES FEMMES

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

39 / Mettre en œuvre un nouveau programme de vérification de façon à pouvoir en intensifier l'effet positif de la Loi sur l'équité salariale dans les entreprises

CES

*Regroupement
d'employeurs*

En plus de sa mission de services-conseil, de formation et de soutien aux entreprises, la Commission de l'équité salariale doit veiller à l'application de la Loi sur l'équité salariale. Pour ce faire, elle entend mettre en place un nouveau programme de vérification dans les entreprises qui n'auraient pas respecté leurs obligations en vertu de cette loi pour en atteindre l'application effective. Ainsi, un programme de vérification renouvelé permettra de s'assurer de la réalisation de l'équité salariale et de l'évaluation du maintien dans les entreprises en les soutenant au besoin.

Groupe cible : les employeurs

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

40 / Assurer une reddition de comptes des entreprises au regard de l'application de la Loi sur l'équité salariale, grâce à la déclaration annuelle

En 2009, le législateur a prévu que tous les employeurs dont les entreprises emploient six personnes salariées et plus devaient produire une déclaration sur l'application de la Loi sur l'équité salariale dans leur entreprise. Le gouvernement entend maintenant :

- mettre en place un service en ligne pour permettre aux employeurs de produire la nouvelle déclaration annuelle en matière d'équité salariale et offrir un service de soutien à cet égard;
- analyser les données recueillies et mesurer l'application de cette loi dans les entreprises;
- au besoin, prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'application de cette loi.

Groupe cible : les employeurs

CES
(MTRAV)

Revenu Québec
REQ
Services Québec

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

41 / Offrir aux employeurs un soutien direct en mettant à profit les technologies modernes dans l'implantation des services offerts aux entreprises, particulièrement à celles qui emploient moins de 100 personnes

Dans le contexte des modifications apportées à la Loi sur l'équité salariale en 2009, notamment le nouveau délai du 31 décembre 2010 accordé aux employeurs assujettis pour s'acquitter de leurs obligations, le gouvernement investit les ressources nécessaires afin que le site Web de la Commission de l'équité salariale soit constamment actualisé et qu'il permette une utilisation optimale des transactions en ligne.

CES

Comité consultatif des partenaires

Regroupement d'employeurs

Associations professionnelles

Groupe cible : les employeurs

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

42 / Renforcer le partenariat en misant sur l'amélioration de l'offre de services auprès des travailleuses ainsi que sur la collaboration de partenaires relayeurs d'information en équité salariale

Le gouvernement privilégie les échanges et entretient des liens avec ses différents partenaires patronaux, syndicaux et du mouvement des femmes. Il y voit autant d'occasions de faire connaître la Loi sur l'équité salariale, de partager l'expertise en la matière et de pousser plus avant la recherche des meilleurs moyens pour résoudre les problèmes inhérents à l'information de même qu'à l'application de cette loi.

Dans l'objectif de bien saisir les besoins et les attentes de tous ses partenaires, le gouvernement souhaite notamment intensifier son offre de services auprès des travailleuses et instaurer une dynamique plus soutenue de partenariat. Ce faisant, il veut pouvoir compter sur ses partenaires à titre de relayeurs d'information.

Groupe cible : les travailleuses syndiquées et non syndiquées ainsi que les employeurs

*CES**Associations féminines**Syndicats**Regroupement
d'employeurs**Associations
professionnelles**Organisations
gouvernementales**Comité consultatif
des partenaires*

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

43 / Améliorer les conditions d'exercice des responsables d'un service de garde en milieu familial

La Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant a été adoptée, le 18 juin 2009, par l'Assemblée nationale et a été sanctionnée le lendemain. Elle propose un modèle de représentation et de négociation unique, complet et exclusif, adapté à la réalité des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial.

Issues de cette loi, des ententes collectives de travail, signées en 2011, permettront d'améliorer les conditions d'exercice de près de 15 000 responsables d'un service de garde en milieu familial. Ces personnes auront notamment accès à des régimes de protection sociale, dans le respect de leur statut de travailleuse ou de travailleur autonome, et pourront bénéficier d'une hausse importante de leur subvention et du nombre de journées sans prestation de service subventionnées.

Groupe cible : les responsables d'un service de garde en milieu familial

MFA

Syndicats

*Bureaux coordonnateurs
de la garde en milieu familial*

OBJECTIF 2.5 : SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

44 / Poursuivre le soutien aux organismes régionaux FEMMESSOR*MDEIE**FEMMESSOR*

Depuis 2002, onze organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin ont été implantés dans autant de régions, dont cinq ont vu le jour dans le contexte du premier plan d'action gouvernemental pour l'égalité 2007-2010. Ces organismes ont pour mandat de faire la promotion de la culture entrepreneuriale ainsi que d'accompagner et de financer les entrepreneures dans leurs projets d'affaires. L'organisme FEMMESSOR du Nord-du-Québec, avec trois points de services distincts, répond aux besoins spécifiques des entrepreneures jamésiennes, crie et innues.

Le gouvernement s'engage à poursuivre le financement des onze organismes actuels au cours des trois prochaines années. De plus, il compte doter progressivement, d'ici 2014, d'un organisme FEMMESSOR les six régions du Québec ne bénéficiant pas à ce jour de ce service. L'implantation de ce type d'organisme répond aux grandes orientations qui seront annoncées dans la Stratégie de l'entrepreneuriat à venir en 2011.

Groupe cible : les entrepreneures, y compris celles qui sont issues des communautés culturelles et autochtones

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

45 / Réaliser une analyse socioéconomique des retombées concernant les femmes en matière de microcrédit

MDEIE

RQCC

(MCCCF-SCF)

Le gouvernement soutient actuellement le fonctionnement de 21 organismes de crédit communautaire offrant à des personnes à faible revenu de l'accompagnement et du microcrédit pour leurs projets de démarrage d'entreprises. Les interventions de ces organismes ont engendré des retombées significatives, notamment auprès des femmes qui constituaient 62 p. 100 des personnes accompagnées en 2009-2010, ce qui laisse entrevoir un potentiel de développement additionnel des entrepreneures issues du crédit communautaire.

Tout en maintenant son soutien financier, le gouvernement entend réaliser une analyse socioéconomique des retombées concernant les femmes relativement à l'action du Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC). Il combinera à son analyse une étude sur les problématiques propres aux femmes accompagnées par le RQCC. Ces travaux permettront d'élaborer un guide d'intervention en matière de crédit communautaire destiné à la population féminine et de proposer des mesures pour exploiter le plein potentiel entrepreneurial des femmes.

Groupe cible : les entrepreneures

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

46 / Favoriser la participation des entrepreneures aux marchés publics*SCT*

Les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics sont régis par la Loi sur les contrats des organismes publics. Celle-ci énonce des principes qui guident l'encadrement de la gestion contractuelle, notamment l'obligation d'un traitement intègre et équitable des entreprises concurrentes et la possibilité pour celles qui sont qualifiées de participer aux appels d'offres publics.

Le gouvernement compte mettre en place un groupe de réflexion sur les façons de promouvoir l'augmentation de la participation des entreprises à propriété féminine concernant les approvisionnements publics.

Groupe cible : les femmes d'affaires et les entrepreneures

47 / Permettre à plus de femmes de déposer des projets dans le contexte de programmes d'aide financière et sensibiliser le milieu cinématographique*SODEC*

Pour accroître le nombre de femmes soutenues dans le contexte de ses programmes d'aide financière et sensibiliser les maisons de production à la sous-représentation des femmes dans le milieu de la réalisation, la Société de développement des entreprises culturelles compte :

- modifier un critère d'admissibilité au volet 1, Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs, du Programme d'aide à la scénarisation;
- encourager les maisons de production à élaborer au moins un projet de scénario avec une scénariste dans le contexte du volet 2.3, Aide aux entreprises de production — long métrage de fiction, du Programme d'aide à la scénarisation;
- mettre sur pied un groupe de travail pour vérifier l'applicabilité du concept de mixité égalitaire au volet d'aide à la production du Programme d'aide aux jeunes créateurs.

Groupe cible : les réalisatrices

OBJECTIF 2.6 : AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS DE VIE

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

48 / Renforcer la protection des aides familiales résidentes*MICC**AAFQ*

En vertu d'un programme fédéral, certaines immigrantes sont admises au Québec sur une base temporaire, à titre d'aides familiales résidentes. Au terme de 24 mois, consécutifs ou non, de travail comme aide familiale à temps plein au cours des trois premières années de leur séjour au pays, les participantes peuvent demander la résidence permanente au Canada, demande pouvant inclure leur conjoint et leurs enfants. Comme ces femmes ont l'obligation de résider chez la personne qui les emploie, il peut parfois être ardu pour elles de faire respecter les protections sociales qui s'appliquent à leur situation. Une entente signée par le gouvernement avec l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ) permet d'offrir à ces femmes des services de base en matière de soutien, d'information et de formation, notamment en ce qui concerne la sensibilisation quant à leurs droits.

Groupe cible : les immigrantes admises sur une base temporaire

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

49 / Soutenir la création de carrefours de soutien aux proches aidants partout au Québec

MFA

*Société de gestion du Fonds
des proches aidants*

Au Québec, 300 000 proches aidants offrent des services à des personnes âgées et éprouvent souvent des difficultés à concilier leur vie personnelle et leur vie professionnelle avec leur tâche de soutien. La majorité des proches aidants sont des membres de la famille et, la plupart du temps, ce sont des femmes.

À la suite de l'adoption de la Loi instituant le Fonds de soutien aux proches aidants, le gouvernement du Québec et la famille Lucie et André Chagnon ont conclu un partenariat qui permettra d'investir 200 millions de dollars sur une période de dix ans afin d'améliorer la qualité de vie des proches aidants. De façon prioritaire, des carrefours de soutien seront mis en place partout au Québec pour repérer les services existants, en assurer la coordination et y permettre un accès facile et rapide. Les carrefours verront à soutenir plus efficacement les communautés locales en vue d'améliorer la qualité de vie des proches aidants et de favoriser l'innovation, de même que le transfert de connaissances.

Groupe cible : les proches aidants

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

50 / Soutenir des projets ayant pour objet la mixité, l'accompagnement et le répit des proches aidants de personnes âgées*MFA*

Dans son programme Soutien aux initiatives visant le respect des aînés, le gouvernement dispose chaque année d'une enveloppe financière de 2 millions de dollars d'ici 2012-2013 pour favoriser notamment des projets d'accompagnement et de répit auprès des proches aidants de personnes âgées ainsi que des projets donnant priorité à la mixité des proches aidants. Dans la mesure où 80 p. 100 des proches aidants sont des femmes, une telle mesure permettra de mieux les soutenir. Les hommes doivent également être sensibilisés à la nécessité de s'engager et de s'investir davantage en tant que proches aidants.

Groupe cible : les proches aidants auprès d'aînées ou d'aînés

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

51 / Adapter les soins de santé et les services sociaux afin de mieux répondre aux besoins des proches aidants

MSSS

(MFA)

Les proches aidants consacrent en moyenne un nombre d'heures particulièrement élevé à la relation d'aide. Ces personnes sont aussi relativement âgées et exercent leur rôle pendant plusieurs années, souvent durant des périodes allant de huit à douze ans. Elles occupent donc un rôle essentiel dans la société.

Au cours des dernières années, le gouvernement a approfondi sa connaissance des diverses réalités des proches aidants. À présent, afin d'adapter les soins de santé et les services sociaux à leurs besoins, il entend avoir recours à un outil d'évaluation des besoins des proches aidants qui tiendra compte des réalités différenciées des femmes et des hommes.

Groupe cible : les proches aidants

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

52 / Publier une monographie sur les conditions de logement des femmes au Québec

SHQ

Le gouvernement souhaite connaître davantage les conditions de logement des ménages québécois. Il travaille donc à des monographies à partir des données du recensement de 2006 sur les populations suivantes : familles, personnes âgées, femmes et jeunes.

Groupe cible : les femmes**53 / Sous réserve de demandes venant du milieu pour ce type de projet, subventionner, conformément au programme AccèsLogis Québec (ACL), deux projets d'habitation à l'intention des femmes en situation d'itinérance**

SHQ

Les itinérantes sont souvent victimes de violence et font face à des situations difficiles. En bénéficiant d'un toit, d'un logement ou d'un espace protégé, elles peuvent reprendre pied puis s'investir dans leur milieu et dans des projets pouvant transformer leur vie.

Groupe cible : les itinérantes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

54 / Soutenir financièrement des projets lancés par les femmes autochtones

SAA

Organismes autochtones

Les femmes autochtones ont de la difficulté à mettre en place des projets, principalement par manque de ressources financières, alors que plusieurs d'entre elles ont des préoccupations majeures quant aux problèmes sociaux et éducatifs, notamment, auxquels les membres de leur communauté doivent faire face. Il s'agit donc de rendre accessible une aide financière qui s'adresse précisément aux femmes pour les amener à être davantage engagées dans leur communauté et auprès de leurs autorités politiques, le tout pour favoriser l'émergence d'initiatives et de projets significatifs, en particulier auprès des membres des Premières Nations et de la population inuite.

Groupe cible : les femmes autochtones vivant ou non dans une communauté autochtone

ORIENTATION 3 : VERS UNE MEILLEURE CONCILIATION DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES OU SCOLAIRES

Le rythme accéléré auquel les femmes ont intégré le marché du travail, la lente évolution de la participation des hommes à la sphère domestique, le retard dans l'adaptation des structures et des modes de fonctionnement aux nouvelles réalités des familles, les exigences du marché du travail et de la participation sociale ainsi que les transformations démographiques de la société québécoise sont autant d'éléments qui contribuent à complexifier la conciliation travail-famille. Avoir un enfant ou encore soutenir des personnes dépendantes au sein de la famille n'ont pas les mêmes conséquences pour les femmes que pour les hommes. Outre qu'elle repose sur l'adoption de mesures qui s'adressent aux individus, la conciliation travail-famille réclame un changement de culture de la part des organisations. Celles-ci doivent contribuer à ce que les femmes et les hommes puissent exercer la diversité de leurs rôles sociaux, en particulier celui d'avoir soin de leurs enfants et de leurs proches.

Le soutien à une meilleure articulation entre les sphères domestique et professionnelle s'avère un levier puissant pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes tout en ayant des effets positifs sur l'économie. La politique familiale du Québec, notamment les services de garde éducatifs et le Régime québécois d'assurance parentale, ainsi que les mesures de conciliation travail-famille et de soutien aux communautés auraient amené 101 000 femmes âgées de 25 à 44 ans de plus en emploi pendant la période 1998-2008, ce qui représente un apport additionnel de 6,4 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB)². Et cela, tout en contribuant à la hausse de l'indice synthétique de fécondité au Québec. Le gouvernement entend continuer à favoriser la répartition équitable des responsabilités familiales et à inciter les milieux de travail et les partenaires du milieu de vie à offrir des conditions facilitantes en matière de conciliation travail-famille.

² Luc GODBOUT et Line BÉRUBÉ, « Le Québec, chef de file en matière de politique familiale », exposé à l'Institut d'administration publique de Québec, 12 novembre 2009 (Université de Sherbrooke et ministère de la Famille et des Aînés).

OBJECTIF 3.1 : FAVORISER LA RÉPARTITION ÉQUITABLE DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET SOUTENIR LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA CONCILIATION DE LEURS RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET PROFESSIONNELLES OU SCOLAIRES

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

55 / Créer de nouvelles places en services de garde de 2012-2013 à 2014-2015

MFA

*Comités consultatifs
sur la répartition
des places*

Un processus renouvelé d'attribution de places en services de garde, élaboré en collaboration avec les membres des comités consultatifs sur la répartition des places de chaque territoire déterminé par la ministre de la Famille, permettra la création, d'ici 2016, de 15 000 places à contribution réduite additionnelles.

Ces places faciliteront la réponse à la demande de services de garde diversifiés et adaptés aux diverses réalités des parents et des enfants.

Groupe cible : les mères et les pères

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

56 / Réaliser un sondage auprès des pères qui ont eu recours au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour mieux comprendre les facteurs qui influent sur leur participation*CGAP*

Depuis la mise en œuvre du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), la participation des pères y est en progression constante : ils sont maintenant présents dans 76 p.100 des événements (naissances et adoptions) donnant lieu à des prestations. Ces pères utilisent presque en totalité les cinq semaines de prestations de paternité prévues et un certain nombre bénéficient de prestations parentales, ces dernières étant cependant principalement utilisées par les mères. Les résultats de ce sondage permettront de mieux comprendre cette nouvelle réalité des pères et pourraient contribuer à promouvoir auprès des entreprises l'importance de la conciliation travail-famille pour ces derniers.

Groupe cible : les nouveaux pères

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

57 / Dans un contexte où les femmes et les hommes sont appelés à jouer un rôle de soutien auprès de personnes handicapées, appuyer des projets en vue de développer les connaissances sur des façons de faire qui favorisent un partage plus équitable des responsabilités familiales

OPHQ

Dans l'exercice actuel des rôles familiaux et sociaux, les femmes sont davantage sollicitées que les hommes, mais elles ont peu de soutien. En vertu du Programme de subvention à l'expérimentation, des études ou des recherches préparatoires ainsi que des projets d'expérimentation en vue du partage équitable des responsabilités familiales auprès des parents d'enfants handicapés pourront être soutenus.

Groupe cible : les personnes handicapées et leur famille

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

58 / Soutenir et accompagner les représentantes et les représentants légaux ainsi que les membres d'un conseil de tutelle dans la protection d'une personne inapte

La protection des personnes inaptes est plus souvent exercée par les femmes que par les hommes. Afin de favoriser davantage la mixité des rôles dans cette responsabilité, le gouvernement intensifiera son offre de services en matière d'accompagnement et de soutien pour faciliter et valoriser tant l'engagement des hommes que celui des femmes dans les responsabilités de tuteur ou de tutrice, de curateur ou de curatrice ou encore de membre d'un conseil de tutelle.

Groupe cible : les personnes ayant la responsabilité de tuteur ou de tutrice, de curateur ou de curatrice ou encore de membre d'un conseil de tutelle

Curateur public

OBJECTIF 3.2 : ENCOURAGER LES MILIEUX DE TRAVAIL À INSTAURER DES MESURES DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE DANS LES SECTEURS À PRÉDOMINANCE TANT MASCULINE QUE FÉMININE

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>59 / Soutenir financièrement les milieux de travail dans la mise en œuvre de mesures de conciliation travail-famille</p> <p>Le soutien financier aux milieux de travail permet de rejoindre les petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que les associations patronales, syndicales, professionnelles ou sectorielles désireuses d’agir en matière de conciliation travail-famille. Ce soutien est accessible par le Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille (PSFMT), lancé au printemps 2009. L’aide financière est de nature incitative et complémentaire par rapport à celle qui est fournie par les entreprises et les associations elles-mêmes.</p> <p>Groupe cible : les PME, les associations patronales, syndicales, professionnelles et sectorielles et, à terme, les travailleuses et les travailleurs ayant des responsabilités familiales</p>	<i>MFA</i>	<i>Emploi-Québec</i>

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

60 / Reconnaître la contribution des entreprises exemplaires en matière de conciliation travail-famille*MFA**RJCCQ*

Pour susciter la participation en matière de conciliation travail-famille, il importe de souligner publiquement les efforts des entreprises qui offrent des mesures à ce sujet, tout en faisant connaître leurs bonnes pratiques. À la suite de trois cérémonies de remise de prix de reconnaissance, en collaboration avec des jeunes chambres de commerce de différentes régions québécoises, une dizaine de prix ont été remis à autant d'entreprises. Le gouvernement entend poursuivre la reconnaissance des entreprises exemplaires par la remise annuelle de prix dans les régions.

Groupe cible : les entreprises ayant instauré des mesures de conciliation travail-famille

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

61 / Promouvoir et encourager l'implantation de bonnes pratiques en matière de conciliation travail-famille

Grâce au développement de partenariats stratégiques, l'implantation de mesures de conciliation travail-famille sera soutenue, notamment par la promotion de la norme en matière de conciliation travail-famille et par la tenue d'activités de formation destinées aux milieux de travail. Celles-ci seront offertes notamment :

- aux entreprises;
- aux organisations du monde du travail;
- aux travailleuses et aux travailleurs détenant une expertise stratégique.

Groupe cible : les entreprises, les organisations du monde du travail ainsi que les ministères et les organismes de l'administration publique

MFA

*(MESS, MDEIE,
MTRAV et MCCCCF)*

Emploi-Québec

BNQ

OBJECTIF 3.3 : INTENSIFIER LA COLLABORATION ET LE PARTENARIAT DES DIVERS ACTEURS DES MILIEUX DE VIE

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>62 / Favoriser l'émergence d'initiatives issues des communautés qui facilitent la conciliation travail-famille</p> <p>Pour les parents, la période estivale est souvent un défi particulier en matière de conciliation travail-famille, notamment pour les enfants d'âge scolaire. L'offre de services de garde et de loisir est diversifiée, mais elle varie considérablement selon les milieux. Dans un premier temps, le gouvernement procédera à une étude sur l'offre de services en matière de garde estivale. À la suite des conclusions de cette étude, il élaborera des solutions adaptées aux besoins des parents, des enfants et des milieux de vie.</p> <p>Groupe cible : la population, particulièrement les parents qui sont au travail ou qui étudient</p>	<p><i>MFA</i></p>	<p><i>Municipalités</i></p> <p><i>Partenaires locaux et régionaux</i></p> <p><i>Milieux de recherche</i></p>

ORIENTATION 4 : POUR DES APPROCHES EN SANTÉ ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES FEMMES

Le maintien ainsi que l'amélioration de la santé et du bien-être constituent des objectifs prioritaires pour les femmes et les hommes. La santé subit l'influence de plusieurs déterminants, dont le sexe et les inégalités socioéconomiques. La Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes recommande de continuer à concevoir des approches et des pratiques qui discernent et prennent en considération les similitudes et les différences entre la santé des femmes et celle des hommes. En ce sens, la recherche et l'analyse différenciée selon les sexes sont fondamentales pour améliorer l'étendue, l'efficacité, l'efficience et les effets des interventions dont bénéficient les femmes et les hommes dans le domaine de la santé et des services sociaux et pour contribuer ainsi à une meilleure justice sociale.

Par ailleurs, depuis plus de vingt ans, de nombreux efforts ont été consentis, notamment au regard d'une sexualité saine et responsable, du dépistage du cancer du sein, de la périnatalité et de la planification des naissances, pour améliorer les services destinés aux femmes et surtout faire en sorte qu'ils soient davantage adaptés à leurs besoins et à ceux des groupes les plus vulnérables. Les efforts en vue d'améliorer la santé et le bien-être des femmes doivent se poursuivre. Il faut aussi continuer à agir en vue d'améliorer la santé et la sécurité des femmes au travail, notamment en sensibilisant le monde du travail à la prévention des lésions professionnelles.

ORIENTATION 4

OBJECTIF 4.1 : ADAPTER LES SOINS DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX AUX BESOINS PARTICULIERS DES FEMMES ET DE CERTAINS GROUPES

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>63 / Sensibiliser la population et le personnel professionnel quant à l'utilisation des produits, des services et des moyens amaigrissants</p> <p>Le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, <i>Investir pour l'avenir</i>, prévoit la mise en œuvre de diverses actions pour améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids et pour encadrer la vente et l'utilisation de produits, de services et de moyens amaigrissants. Dans ce contexte, le gouvernement souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sensibiliser les médias et la population afin qu'ils puissent exercer un jugement critique à l'égard des produits, des services et des moyens amaigrissants; • s'assurer que la publicité respecte la réglementation en vigueur et que les membres du personnel professionnel visé reçoivent la formation nécessaire afin de garantir la sécurité et la protection de la population. <p>Groupe cible : la population en général, les organismes, les médias écrits et électroniques ainsi que les professionnels et les professionnelles de la santé</p>	<p>MSSS</p> <p>(MELS, MESS, MAPAQ, MTQ, MFA, MAMROT, MCCCCF-SCF, SAJ, INSPQ et MJQ-OPC)</p>	<p>ASPQ</p>

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

64 / Poursuivre les activités de dépistage du cancer du sein et du cancer du col utérin, en donnant priorité à l'assurance qualité et à l'accessibilité

MSSS

INSPQ

Depuis 1998, le Programme québécois de dépistage du cancer du sein cible les femmes âgées de 50 à 69 ans. Sa mise en œuvre se poursuit, au palier tant national que régional et local, en donnant priorité à l'assurance qualité du programme en question, à l'accessibilité au dépistage et au consentement éclairé pour les femmes invitées à y participer.

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col utérin, un guide de pratique pour le dépistage au moyen de la cytologie et pour les examens de confirmation diagnostique sera élaboré. Des actions seront ensuite réalisées pour soutenir la mise en œuvre des recommandations relatives notamment à l'âge au début du dépistage, à l'intervalle entre les tests et à l'âge de fin du dépistage. Des mesures pour faciliter l'accès au dépistage seront aussi prévues.

Groupe cible : les femmes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

65 / Intervenir auprès des personnes âgées, en particulier auprès des femmes, pour diminuer la consommation de médicaments anxiolytiques, sédatifs et hypnotiques

MSSS

Un nombre important de personnes âgées, avant tout des femmes, consomment des médicaments psychotropes, et une forte proportion d'entre elles y recourent de façon chronique et à long terme. Le phénomène des maladies provoquées par les médicaments constitue un problème important chez les personnes âgées; ces maladies sont une cause importante de consultations médicales, de périodes d'hospitalisation et de mortalité. Par ailleurs, plusieurs auteurs et auteures ont suggéré un lien entre l'isolement, le manque de soutien social et la consommation de médicaments psychotropes chez les personnes âgées.

Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre du programme *Les médicaments : Oui... Non... Mais! En santé après cinquante ans*, prévu dans le Programme national de santé publique 2003-2012 — Mise à jour 2008, pour aider les personnes âgées à mieux respecter leur médication et à en diminuer les effets indésirables.

Groupe cible : les personnes âgées de 50 ans et plus, majoritairement des femmes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

66 / Adapter des services de santé et des services sociaux aux besoins des femmes et des familles touchées par une problématique présente ou potentielle d'excision ou d'infibulation

MSSS

ASSS de Montréal

(MICC)

Selon l'Organisation mondiale de la santé, environ 138 millions de femmes ont subi l'excision en Afrique, alors que, chaque année, on compte près de 2 millions de nouveaux cas, la plupart concernant de jeunes filles. Au Canada, 26 p. 100 de la population immigrante provient de pays de l'Afrique subsaharienne, où les mutilations génitales féminines (MGF) sont répandues. Le caractère criminel de ces pratiques incluses au nombre des voies de fait graves est reconnu en vertu du Code criminel.

Le gouvernement prévoit confier un mandat à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, région où l'on trouve la plus grande concentration d'immigrantes, afin de répertorier les formations existantes, de développer un module de formation et d'assurer le suivi des recommandations formulées par le comité de travail formé lors de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité 2007-2010, notamment la sensibilisation auprès des communautés culturelles visées, la formation du personnel qui intervient auprès de ces communautés, la transmission de l'expertise de même que la collaboration ministérielle et interministérielle dans ce dossier.

Groupe cible : le personnel du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les membres des communautés culturelles

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

67 / Développer et consolider les services de planification des naissances

Afin de diminuer le nombre de grossesses non désirées, particulièrement chez les adolescentes, ainsi que le recours aux interruptions volontaires de grossesse (IVG), le gouvernement maintiendra son soutien à l'implantation du modèle d'ordonnance collective pour la contraception hormonale (OC de CH) ainsi qu'à l'accès à la contraception orale d'urgence (COU) dans les pharmacies. Par ailleurs, le gouvernement continuera de s'assurer que toutes les femmes du Québec ont accès, dans leur région, à des services d'IVG gratuits et de qualité.

MSSS

ASSS

CSSS

OIIQ

OPQ

CMQ

Groupe cible : les jeunes filles et les femmes

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>68 / Assurer l'accès gratuit à un suivi prénatal précoce ainsi qu'à une information prénatale de qualité pour toutes les femmes enceintes et les futurs parents</p> <p>Dans le contexte des stratégies 2009-2012 pour la mise en œuvre de la Politique de périnatalité 2008-2018 <i>Un projet porteur de vie</i>, le gouvernement a mis en évidence une série de mesures pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'accessibilité du suivi de grossesse dès le premier trimestre; • augmenter la proportion des suivis de grossesse et des accouchements assistés par un omnipraticien ou une omnipraticienne; • mettre sur pied des services de sages-femmes et ajouter l'équivalent de 15 « équivalents temps complet (ETC) » sages-femmes annuellement afin que, d'ici 2015, elles soient en mesure d'assurer le suivi prénatal de 7 p. 100 des femmes enceintes et de les assister à leur accouchement dans la mesure où il n'y a pas de complications; • élaborer et diffuser le tronc commun provincial d'information prénatale (TCPIP) à tous les spécialistes et personnes-ressources en matière de périnatalité. <p>Dans le contexte de la Politique de périnatalité, la préoccupation de joindre non seulement les femmes, mais aussi leur conjoint, est présente.</p> <p>Groupe cible : les femmes enceintes et leur conjoint ainsi que les populations vulnérables</p>	<p>MSSS</p>	<p>ASSS</p> <p>CSSS</p> <p><i>Centres hospitaliers</i></p> <p>FMOQ</p> <p>FMSQ</p> <p>OSFQ</p> <p>RSFQ</p> <p>UQTR</p> <p>INSPQ</p>

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>69 / Diminuer le recours aux interventions obstétricales non médicalement requises</p> <p>Comme la Politique de périnatalité 2008-2018 le rappelle, l'accouchement est un événement physiologique naturel qui n'implique pas, à priori, d'interventions médicales. Pourtant, au Québec, les accouchements sont de plus en plus médicalisés, et peu de femmes accouchent aujourd'hui sans intervention obstétricale. Plusieurs stratégies ont été définies pour diminuer le recours aux interventions obstétricales non médicalement requises, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • implanter le programme Approche multidisciplinaire en prévention des risques obstétricaux (AMPRO) dans tous les centres hospitaliers qui offrent des soins obstétricaux; • fournir aux femmes enceintes et à leur conjoint une information juste et complète pour une prise de décision éclairée; • offrir une formation aux membres du personnel professionnel qui travaillent en obstétrique; • améliorer l'aménagement physique des départements d'obstétrique pour offrir un environnement propice à un accouchement naturel; • rendre accessibles les données statistiques relativement aux interventions obstétricales pratiquées dans les centres hospitaliers. <p>Groupe cible : les femmes enceintes et leur conjoint</p>	<p>MSSS</p>	<p>ASSS</p> <p>INSPQ</p> <p>CSSS</p> <p><i>Centres hospitaliers offrant des soins obstétricaux</i></p> <p><i>Médecins accoucheurs</i></p> <p><i>Organismes communautaires</i></p> <p><i>Collèges</i></p> <p><i>Universités</i></p>

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

70 / Accroître les services de soutien à domicile et documenter les pratiques innovantes

MSSS

FQRSC

ICSP

Les femmes âgées forment une part importante des bénéficiaires des services d'aide à domicile pour les soins de santé et les activités de la vie domestique ou quotidienne. Le gouvernement entend accroître les services de soutien à domicile aux personnes âgées qui présentent des pertes d'autonomie liées au vieillissement. Il soutiendra également des recherches sur les pratiques innovantes en matière de soutien à domicile.

Groupe cible : les personnes âgées en perte d'autonomie et les groupes de recherche

71 / Élaborer et rendre publique la Politique gouvernementale du « vieillir chez soi »

MFA et MSSS

*(MAMROT, SHQ,
MTQ et MESS)*

Le gouvernement prévoit élaborer une nouvelle politique gouvernementale du « vieillir chez soi », concernant le vieillissement actif. Cette politique sera porteuse d'une vision novatrice et multi-sectorielle à l'égard du soutien apporté aux personnes âgées, qui se traduira par une offre de services intégrés afin de faire en sorte que ces dernières aient le choix, quel que soit leur lieu d'habitation, de rester « à la maison » le plus longtemps possible.

Groupe cible : les personnes âgées, en particulier les femmes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

72 / Publier une étude sur la santé des personnes qui résident dans une habitation à loyer modique*SHQ*

Le gouvernement souhaite connaître davantage les conditions de logement des ménages québécois. En ce sens, il prévoit réaliser une étude qui lui donnera de l'information sur la santé des personnes qui résident dans une habitation à loyer modique (HLM). Cette étude comparera systématiquement les personnes résidentes et non résidentes, et examinera si le rôle apparent de la variable « résidence en HLM » se maintient lorsqu'elle est soumise à l'influence concurrente des variables suivantes : l'âge, le sexe, le revenu et la région de résidence (urbaine/rurale). La source de données principales sera l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes.

Groupe cible : les personnes qui résident dans une habitation à loyer modique, dont une forte proportion de femmes

OBJECTIF 4.2 : SENSIBILISER LES MILIEUX DE TRAVAIL À LA PRÉVENTION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES CHEZ LES FEMMES

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>73 / Mettre en œuvre des mesures pour prévenir les lésions professionnelles chez les travailleuses et favoriser la gestion de la santé et de la sécurité dans les milieux de travail qui les accueillent</p> <p>Chaque année, des milliers de femmes sont victimes d'un accident ou d'une maladie du travail, particulièrement dans les secteurs à haute densité de main-d'œuvre féminine. De plus, aujourd'hui encore, bon nombre de femmes renoncent, à tort, à orienter leur carrière vers des milieux de travail à forte concentration de main-d'œuvre masculine, car elles craignent de ne pas avoir la constitution physique voulue ou de s'exposer à des risques anormalement élevés pour leur santé et leur sécurité.</p> <p>En tenant compte de l'analyse différenciée selon les sexes, le gouvernement prévoit implanter différentes mesures concernant la prise en charge de la santé et de la sécurité par les milieux de travail :</p> <ul style="list-style-type: none">• à haute densité de main-d'œuvre féminine, par exemple le secteur des services médicaux et sociaux;• non traditionnels pour les femmes. <p>Groupe cible : les travailleuses des secteurs où se concentre la main-d'œuvre féminine ou celles qui occupent des métiers non traditionnels</p>	<p>CSST</p>	<p>ASST</p> <p>IRSST</p> <p>Réseau de la santé</p> <p>Associations syndicales et patronales</p> <p>Milieux de travail</p>

ORIENTATION 5 : POUR LE RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES FEMMES ET LEUR SÉCURITÉ DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE

Chaque année, plusieurs personnes sont victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle; ce sont très majoritairement des femmes et des enfants. La lutte contre la violence faite aux femmes s'appuie sur la promotion de valeurs fondamentales, dont le respect de l'intégrité physique et psychologique de toutes les personnes ainsi que l'importance d'assurer la sécurité de celles-ci dans tous les milieux de vie. Ces valeurs doivent être intégrées à la vie de couple et à la vie familiale. Un climat de sécurité et de confiance doit également prévaloir dans les écoles, les milieux de travail, les lieux de loisir et de sport de même que dans tous les autres établissements et tous les lieux publics. L'expérience acquise au cours des 30 dernières années eu égard à la violence conjugale, familiale et sexuelle a démontré que seule la mobilisation de l'ensemble de la société québécoise permettra, à moyen et à long termes, de contrer ces formes de violence. En collaboration avec ses partenaires, le gouvernement entend donc maintenir son engagement en vue de prévenir et de contrer la violence conjugale ainsi que les agressions sexuelles.

D'autres formes de violence sont en progression au Québec comme partout dans le monde, notamment l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants de même que la prolifération de matériel pornographique à contenu violent. Un nombre croissant de jeunes personnes, généralement des femmes, offrent des services sexuels pour assurer leur subsistance : parmi ces personnes se retrouvent des femmes davantage discriminées. Le gouvernement entend agir pour prévenir l'exploitation sexuelle, manifestation d'un abus de pouvoir qui ne peut être toléré dans une société qui défend les valeurs de justice et d'égalité.

ORIENTATION
5

OBJECTIF 5.1 : PRÉVENIR ET CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE ET LES AGRESSIONS SEXUELLES

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>74 / Rendre public le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale et en assurer la mise en œuvre</p> <p>La Politique d'intervention en matière de violence conjugale, <i>Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale</i>, a été rendue publique en décembre 1995. Ses axes d'intervention sont la prévention, le dépistage et l'intervention psychosociale, médicale, judiciaire et correctionnelle tant auprès des victimes qu'auprès des enfants exposés à la violence conjugale et des conjoints ayant des comportements violents.</p> <p>Le gouvernement coordonnera son troisième plan d'action en vue de poursuivre la mise en œuvre de cette politique. Il regroupera les actions des dix ministères directement visés par cette problématique de violence dont les femmes sont les principales victimes. Outre les engagements qui seront reconduits, ce plan d'action permettra de mieux rejoindre les personnes vivant des réalités particulières dans un contexte de violence conjugale.</p> <p>Groupe cible : les victimes de violence conjugale, particulièrement les groupes vulnérables à l'égard de cette forme de violence, et les conjoints violents</p>	<p><i>MCCCF-SCF et MJQ</i></p> <p><i>(MSSS, MELS, MAMROT, MSP, MICC, MESS, MFA et SAA)</i></p>	<p><i>Organismes publics, parapublics et communautaires sous la responsabilité des dix ministères responsables et collaborateurs</i></p> <p><i>Centres de recherche universitaire spécialisés</i></p>

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

75 / Adapter les outils d'information à l'intention des personnes vivant des réalités particulières dans un contexte de violence conjugale

Certaines personnes risquent davantage d'être victimes de violence conjugale ou sont plus vulnérables à l'égard de cette forme de violence :

- les femmes autochtones
- les femmes issues des communautés culturelles et les immigrantes;
- les personnes homosexuelles (gais et lesbiennes), bisexuelles et transgenres;
- les femmes handicapées;
- les femmes âgées;
- les hommes victimes de violence conjugale.

Peu d'outils d'information ont été mis au point à ce jour pour rejoindre les personnes vivant des réalités particulières dans un contexte de violence conjugale et les orienter vers les ressources les mieux adaptées afin de leur venir en aide. Dans le contexte de la publication du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, le gouvernement diffusera de l'information à l'intention des personnes vulnérables à l'égard de la violence conjugale.

Groupe cible : les personnes vulnérables à l'égard de la violence conjugale

MCCCF-SCF

*(MJQ, MSP, MELS,
MSSS, MICC, MAMROT,
MFA, MESS et SAA)*

FAQ

TCVCM

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

76 / Documenter l'ampleur du problème de la violence familiale au Québec, dont l'exposition des enfants à la violence conjugale

Le troisième cycle de l'Enquête sur la violence familiale dans la vie des enfants du Québec sera réalisé en 2012. L'occasion sera saisie pour documenter l'ampleur et l'évolution du problème de la violence familiale dans la vie des enfants, dont l'exposition à la violence conjugale.

ISQ et MSSS

(MCCCF-SCF)

Groupe cible : les décideurs et les décideuses ainsi que les spécialistes et les personnes-ressources

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

77 / Documenter les besoins des personnes immigrantes en situation de violence conjugale pour adapter des services à leur réalité

*MCCCF-SCF**CRI-VIFF*

La recherche et les écrits démontrent la complexité de la problématique de la violence conjugale chez les personnes immigrantes, notamment au regard :

- des distinctions selon la communauté culturelle ou religieuse (ex. : communauté haïtienne, arabe, sud-asiatique, hispanique, autochtone, afro-américaine);
- des effets de la langue maternelle ou des facteurs de vulnérabilité liés au contexte d'immigration, comme la barrière de la langue, l'isolement, le soutien familial ou social ou encore le statut de l'immigrant ou de l'immigrante.

Pour sa part, le gouvernement compte :

- répertorier les initiatives qui ont été faites pour adapter les services au Québec et au Canada;
- mettre en évidence les éléments constitutifs d'une intervention adaptée du point de vue des spécialistes et des personnes-ressources;
- décrire les pratiques émergentes en fait d'adaptation des interventions auprès des personnes immigrantes;
- indiquer les barrières qui subsistent et établir des priorités d'action.

Groupe cible : les personnes immigrantes, particulièrement les femmes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

78 / Accorder un accès prioritaire à un logement social aux victimes de violence conjugale

SHQ

La modification du Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique permettra aux victimes de violence conjugale d'avoir un accès prioritaire à un logement social, lorsque aucune autre solution résidentielle ne s'offre à elles. Cette action correspond à une demande du milieu en vue d'assurer la sécurité résidentielle des victimes de violence conjugale.

Groupe cible : les victimes de violence conjugale, principalement des femmes et leurs enfants

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

79 / Soutenir l'expérimentation de méthodes d'intervention policières novatrices en vue d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale

Les services policiers mènent des interventions de première ligne quand des actes criminels sont commis dans un contexte conjugal.

D'ailleurs, la direction du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a adopté à cet égard son deuxième plan d'action triennal en matière de violence conjugale et intrafamiliale, *Mieux comprendre, mieux intervenir 2010-2012*, qui a pour objet de continuer à prévenir et à contrer la criminalité en matière de violence conjugale et intrafamiliale ainsi que les risques de récidive par l'intermédiaire d'une approche globale et intégrée.

Le gouvernement compte soutenir l'expérimentation de méthodes d'interventions policières novatrices en vue d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale.

Groupe cible : les conjoints et les ex-conjoints ayant des comportements violents

MCCCF-SCF

(MSP)

SPVM

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

80 / Produire sur une base annuelle deux rapports sur les statistiques policières en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle et en assurer la diffusion

Les données détaillées sur les infractions criminelles commises dans un contexte conjugal et en matière d'agression sexuelle, telles que le nombre et l'âge des victimes, le nombre de victimes par région, la nature des infractions, s'avèrent d'une grande utilité, car elles permettent d'accroître les connaissances en cette matière. Ces données permettent aussi de tracer l'évolution de ces infractions criminelles en les situant par rapport aux engagements des différents ministères pour contrer ces deux formes de violence.

La diffusion des rapports statistiques annuels sur la criminalité commise dans un contexte conjugal et en matière d'agression sexuelle est faite respectivement depuis 1987 et 2001 auprès des partenaires. Ces rapports ainsi que des tableaux par région sont publiés dans le site Web suivant : www.securitepublique.gouv.qc.ca.

Groupe cible : les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que les partenaires engagés pour contrer ces formes de violence

MSP

*(MCCCCF, MJQ, MSSS,
MELS, MFA, MICC,
MAMROT, MESS et SAA)*

*Services de police
du Québec*

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

81 / Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle et en faire le bilan

Les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* ont été rendues publiques en mars 2001. Les axes d'intervention retenus sont la promotion et la prévention, le dépistage et l'intervention médicale, psychosociale, judiciaire et correctionnelle tant auprès des victimes qu'auprès des agresseurs sexuels.

Le plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle regroupe 100 actions de dix ministères, dont :

- la mise en service de la ligne téléphonique sans frais 1 888 933-9007;
- la publication d'outils d'intervention sur l'hypersexualisation;
- la réalisation de projets de prévention concernant les gangs de rue;
- l'adoption de mesures pour les autochtones;
- l'adoption de mesures pour les communautés culturelles et immigrantes;
- l'ouverture d'un premier centre de détention spécialisé pour les agresseurs sexuels à Percé.

Groupe cible : les victimes d'agression sexuelle, principalement les femmes et les enfants

MCCCF-SCF et MJQ

*(MSSS, MELS, MAMROT,
MSP, MICC, MESS,
MFA et SAA)*

*Organismes publics,
parapublics et
communautaires
sous la responsabilité des
dix ministères responsables
et collaborateurs*

*Centres de recherche
universitaire spécialisés*

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

82 / Produire, à l'intention des médias, une trousse d'information sur les agressions sexuelles

Les médias sont aux prises avec de nombreuses difficultés quand vient le temps de couvrir les événements d'agression sexuelle. Les mythes, les préjugés, la confidentialité dans les cas de personnes mineures, la complexité des situations dans lesquelles surviennent ces événements et bien d'autres particularités rendent leur tâche délicate. On remarque souvent des tendances au traitement sensationnaliste et à la dramatisation à outrance de telles nouvelles. Une information objective et exempte de sexisme et de préjugés sur la thématique est souhaitable compte tenu du rôle central que jouent les médias dans la compréhension populaire du phénomène des agressions sexuelles. Des ressources appropriées et accessibles peuvent également être mises en avant.

En matière de violence conjugale, un outil d'information a été mis en ligne en 2006 pour informer les médias sur la thématique.

Groupe cible : les médias et le public

MCCCF-SCF

*(MSSS, MELS, MAMROT,
MSP, MICC, MFA,
MESS et SAA)*

INSPQ

*Organismes publics,
parapublics et
communautaires sous la
responsabilité des
dix ministères responsables
et collaborateurs*

*Centres de recherche
universitaire spécialisés en
matière d'agression sexuelle*

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

83 / Adapter les outils d'information et de sensibilisation sur les agressions sexuelles à l'intention des personnes ayant un handicap visuel

Le dépliant d'information grand public sur les agressions sexuelles sera adapté aux personnes ayant un handicap visuel (documents en braille abrégé, en gros caractères et audio sur support CD).

*MCCCF-SCF**Organismes
communautaires***Groupe cible : les personnes ayant un handicap visuel**

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

84 / Soutenir les activités de sensibilisation des groupes de femmes à l'occasion des Journées d'action contre la violence faite aux femmes

MCCCF-SCF

Groupes de femmes

Depuis 2004, le gouvernement souligne les Journées d'action contre la violence faite aux femmes. Certaines activités sont reprises chaque année, notamment l'envoi d'affiches et de rubans blancs. Deux motions sont également déposées, l'une le 25 novembre soulignant la Journée internationale pour l'élimination de la violence faite aux femmes, et l'autre le 6 décembre, Journée nationale de commémoration de la tuerie survenue à l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989. Plusieurs activités sont organisées par les groupes de femmes à l'occasion des Journées d'action contre la violence faite aux femmes, et le gouvernement s'associe à certaines d'entre elles.

Groupe cible : la population

OBJECTIF 5.2 : PRÉVENIR ET CONTRER L'EXPLOITATION SEXUELLE, LA TRAITE DES FEMMES ET LES AUTRES
PROBLÉMATIQUES DE VIOLENCE EN ÉMERGENCE

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

85 / Soutenir les initiatives qui ont pour objet d'éveiller l'esprit critique et de dénoncer les manifestations de sexisme et de sexualisation de la société, de façon à prévenir l'exploitation sexuelle

La sexualité et des contenus quasi pornographiques sont omniprésents dans l'environnement public, que ce soit à la télévision ou dans Internet, les publicités, les magazines, etc. Ces images présentent des rapports inégalitaires et parfois violents entre les sexes. Les jeunes sont particulièrement à risque quand il est question d'adhérer à ces modèles ou de les imiter.

Le gouvernement souhaite soutenir des projets en vue de contrer la production et la diffusion d'images sexistes véhiculées dans les médias, de façon à prévenir l'exploitation sexuelle.

Groupe cible : les jeunes, la population, les médias

MCCCF-SCF

CLES

*Y des femmes
de Montréal*

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

86 / Sensibiliser la population pour prévenir l'exploitation sexuelle et venir en aide aux femmes qui veulent quitter le milieu de la prostitution

Au Québec, comme partout ailleurs, les activités lucratives liées à l'industrie du sexe et à la prostitution sont en augmentation : spectacles de danseuses nues, agences d'escorte, salons de massage sexuel, prostitution de rue, vidéos pornographiques, etc. De façon générale, l'exploitation sexuelle touche davantage les femmes, les adolescentes et les petites filles. Elle est la manifestation d'un abus de pouvoir qui ne peut être toléré dans une société qui défend les valeurs de justice et d'égalité.

De plus, même s'il est difficile d'en préciser l'ampleur, on trouve parmi les femmes qui se prostituent des femmes davantage discriminées, notamment des immigrantes et des autochtones.

Un comité interministériel sera formé pour proposer des actions en vue de contrer l'exploitation sexuelle, qui inclut l'hypersexualisation, la prostitution de même que la traite des femmes à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La tenue d'une campagne de sensibilisation ainsi que l'élaboration de contenus sur la prévention de la prostitution dans le contexte d'une formation s'adressant aux agents et aux agentes de police communautaire sont notamment prévues.

Groupe cible : les victimes d'exploitation sexuelle

MSP et MCCCCF SCF

*(MSSS, SAA, MJQ, MICC,
MELS et MAMROT)*

*Organismes
communautaires spécialisés
dans la prévention de la
violence faite aux femmes
et sur la problématique
de l'exploitation sexuelle*

ENPQ

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

87 / Documenter et prévenir la problématique de la violence commise au nom de l'honneur*MCCCF-SCF**Organismes
communautaires*

Des actes criminels, qui vont de la séquestration, aux voies de fait et jusqu'à l'homicide, sont commis au nom de l'honneur et sont dirigés envers les femmes et les filles.

Le gouvernement compte documenter et prévenir la problématique de la violence commise au nom de l'honneur dans un projet pilote réalisé dans un milieu d'intervention qui offre des services à des femmes sujettes à être victimes de ces formes de violence.

Groupe cible : les personnes immigrantes, particulièrement les femmes

ORIENTATION 6 : VERS UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DES FEMMES AUX INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes est une question de santé démocratique. Or, on constate un déficit persistant du nombre de femmes dans diverses institutions ou à différents postes décisionnels, que ce soit dans les domaines politique, économique ou social, ou encore dans l'administration publique.

Au cours des dernières années, des outils ont été créés et des gestes ont été accomplis pour accroître la représentation des femmes dans divers lieux de pouvoir. Par exemple, le programme *À égalité pour décider* soutient, depuis 1999, des projets dans toutes les régions du Québec pour inciter les femmes à participer aux instances locales et régionales. De la même façon, le gouvernement s'est engagé à ce que les conseils d'administration des sociétés d'État soient composés en parts égales de femmes et d'hommes en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Il désire continuer à soutenir les initiatives de tous ordres qui pourront permettre d'atteindre la parité de représentation dans les lieux de pouvoir. Un nouveau secteur d'intervention est ciblé ici, soit celui des grandes entreprises privées, qui font actuellement très peu de place aux femmes au sein de leur conseil d'administration.

ORIENTATION 6

OBJECTIF 6.1 : VISER LA PARITÉ DE REPRÉSENTATION DANS LES LIEUX DE POUVOIR

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>88 / Mettre en œuvre les actions prévues dans le nouveau Plan d'action 2010-2013 de la Table des partenaires Femmes et politique municipale</p> <p>La Table des partenaires Femmes et politique municipale rassemble des acteurs locaux et régionaux qui se réunissent sur une base trimestrielle. Deux objectifs sont visés par le maintien de cette table, soit le partage d'information et la sensibilisation ainsi que le soutien à l'action locale et régionale.</p> <p>Le Plan d'action 2010-2013 prévoit notamment la sensibilisation du public, l'organisation d'un événement afin d'inciter les femmes à faire le saut en politique municipale de même que des occasions de réseautage pour les mairesses et les conseillères municipales.</p> <p>Groupe cible : les femmes</p>	<p><i>MAMROT et</i></p> <p><i>MCCCF-SCF</i></p>	<p><i>Organismes gouvernementaux, institutionnels, communautaires et associatifs</i></p>

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

89 / Atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État et en assurer le maintien

MFQ et MCE-SES

(MCCCF-SCF)

Le gouvernement adoptait en décembre 2006 la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02), qui prévoit notamment que, à compter du 14 décembre 2011, les conseils d'administration de l'ensemble des sociétés d'État devront être constitués en parts égales d'hommes et de femmes.

En avril 2006, il y avait 60 femmes et 158 hommes qui siégeaient aux conseils d'administration des 24 sociétés d'État et organismes visés par l'énoncé de politique *Moderniser la gouvernance des sociétés d'État*. En date du 31 mars 2011, 125 femmes et 140 hommes occupaient ces sièges. La représentation des femmes aux conseils d'administration des sociétés d'État est ainsi passée de 27,5 à 48,3 p. 100 en quatre années, soit une augmentation de 75,6 p. 100.

Groupe cible : les femmes ayant la qualification voulue pour être administratrices

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

90 / Maintenir le soutien au Centre de développement Femmes et gouvernance

*MCCCF-SCF**GFPD**ENAP*

Le Centre de développement Femmes et gouvernance a été lancé en 2007 pour former et accompagner des femmes susceptibles de s'engager à différents niveaux décisionnels publics et privés.

Une étude d'impact a été réalisée auprès des femmes ayant participé aux sessions offertes par le Centre entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 mars 2010. Au total, 73 p. 100 des participantes sondées se disent mieux outillées pour se présenter à des postes d'influence et 27 p. 100 ont accédé à de tels postes. Par ailleurs, 33 p. 100 des répondantes ont soumis leur candidature à des élections et plus de la moitié d'entre elles ont été élues (soit 18 p. 100).

Groupe cible : les femmes intéressées par un poste électif ou nominatif

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

91 / Promouvoir la parité dans les conseils d'administration des grandes entreprises privées

Le nombre de femmes siégeant aux conseils d'administration des entreprises cotées en Bourse oscille autour de 14 p. 100. Par ailleurs, 28 p. 100 des 100 plus grandes entreprises québécoises n'ont aucune femme siégeant à leur conseil d'administration.

Une table de partenaires influents, réunissant des personnalités du monde des affaires, notamment des femmes à la tête de conseils d'administration de grandes entreprises du Québec, aura le mandat de définir une stratégie d'action pour augmenter la présence des femmes dans les conseils d'administration des entreprises privées.

Groupe cible : le milieu des affaires

MCCCF-SCF

(MFQ)

*Sociétés cotées
en Bourse ayant leur siège
social au Québec*

Grandes entreprises privées

AMF

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

92 / Encourager un meilleur équilibre dans la représentation des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des partenaires du gouvernement

Plusieurs instances régionales et locales partenaires du gouvernement intègrent encore trop peu de femmes dans leur conseil d'administration. Par exemple, ces dernières comptent pour 28,8p. 100 des membres des conseils d'administration des centres locaux de développement. Ce taux se situe à 28,9p. 100 pour les unités régionales de loisir et de sport, à 33,5p. 100 pour les conseils régionaux de l'environnement et à 36,1p. 100 pour les associations touristiques régionales. Le gouvernement compte sensibiliser ses partenaires à l'importance d'inclure davantage de femmes dans le processus décisionnel.

MCCCF-SCF et MTO

*Autres ministères
et organismes
gouvernementaux*

*Partenaires du
gouvernement*

Groupe cible : les partenaires du gouvernement

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

93 / Maintenir le programme À égalité pour décider

MCCCF-SCF

Lancé en 1999, le programme *À égalité pour décider* permet de soutenir des projets menés par des organismes à but non lucratif et qui ont pour objet de favoriser l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision dans les instances locales et régionales.

Ce programme a fait l'objet d'une évaluation en 2010-2011 et les résultats apportent un solide appui à sa raison d'être. Ainsi, 74 p. 100 des participantes aux activités interrogées ont présenté leur candidature lors des dernières élections municipales, provinciales, fédérales ou scolaires, et 83 p. 100 d'entre elles occupaient, au moment de l'enquête, un poste au sein d'une instance.

Groupe cible : les femmes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

94 / Recenser les besoins particuliers des élues municipales au regard de situations problématiques que pourraient vivre certaines d'entre elles et mettre en place, le cas échéant, des mesures appropriées

À différentes occasions, des élues municipales ont rapporté avoir vécu des situations difficiles dans leur milieu. Le gouvernement compte documenter les difficultés vécues par les élues municipales et recueillir les besoins qu'elles pourraient exprimer à cet égard en vue de proposer des solutions adaptées, le cas échéant.

*MCCCF-SCF**(DGEQ et MAMROT)**FQM**UMQ*

Groupe cible : les élues municipales

ORIENTATION 7 : POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS TOUTES LES RÉGIONS, EN TENANT COMPTE DE LEURS SPÉCIFICITÉS

Les problématiques quant à la situation des femmes divergent d'une région à l'autre, et il importe de prendre en considération les spécificités régionales dans la mise en œuvre de l'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à cette échelle. Selon les propos recueillis lors des Journées régionales Égalité tenues dans tout le Québec en 2009-2010, certaines préoccupations sont tout de même partagées dans plusieurs régions. Il est donc possible d'exporter des exemples gagnants d'une région à l'autre.

Comme en témoignent les ententes régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes conclues à partir de 2007, le diagnostic régional en matière d'égalité de même que les champs prioritaires d'action doivent être déterminés par les partenaires visés. De plus, il importe de rallier les principaux acteurs locaux et régionaux à la promotion de l'égalité pour qu'ils interviennent dans leurs secteurs respectifs, là où le gouvernement et les associations féminines ne peuvent agir seuls. La concertation régionale des actions est essentielle pour favoriser leur réussite et en améliorer la portée. Le gouvernement souhaite aussi accompagner et soutenir les instances régionales ou locales dans leurs responsabilités de gouvernance en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

ORIENTATION 7

OBJECTIF 7.1 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA GOUVERNANCE LOCALE ET RÉGIONALE

Mesure	Responsable (Collaborateur)	Partenaire
<p>95/ Favoriser la réalisation de projets régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes par la conclusion d'ententes avec des partenaires locaux et régionaux, notamment les conférences régionales des élus</p> <p>Dans le respect des orientations gouvernementales relatives à l'autonomie régionale et municipale, un soutien a été accordé à la conclusion d'ententes régionales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2007-2010 ainsi qu'en 2010-2011, à l'occasion du prolongement du plan d'action gouvernemental.</p> <p>Compte tenu des retombées positives de cette mesure, le gouvernement conclura de nouveau des ententes avec les partenaires régionaux et locaux intéressés, notamment les conférences régionales des élus, en conservant une formule souple qui permettra de respecter les particularités de chacune des régions tout en favorisant la réalisation d'actions concrètes pour implanter la politique gouvernementale à plus grande échelle.</p> <p>Groupe cible : les femmes</p>	<p><i>MCCCF-SCF</i></p> <p><i>(MAMROT)</i></p> <p><i>(Directions régionales des ministères et des organismes)</i></p>	<p><i>CRE</i></p> <p><i>Municipalités</i></p> <p><i>Forums jeunesse régionaux</i></p> <p><i>Groupes de femmes</i></p> <p><i>ASSS</i></p> <p><i>Commissions scolaires</i></p>

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

96 / Sensibiliser les conférences régionales des élus et les municipalités à l'adoption et à la mise en œuvre d'une politique d'égalité et d'équité, et les accompagner dans cette démarche

En vertu de la loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, chaque conférence régionale des élus (CRE) doit élaborer un plan quinquennal de développement régional qui tienne compte en priorité de la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique, selon les principes de l'égalité et de la parité. Plusieurs CRE ont adopté en ce sens une politique d'égalité et d'équité accompagnée, dans certains cas, d'un plan d'action.

Les municipalités peuvent jouer un rôle important dans divers champs d'action ayant un impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes, tels que la participation des femmes aux instances dirigeantes, la promotion de mesures de conciliation travail-famille ainsi que l'intégration et le maintien des femmes dans des emplois à prédominance masculine.

Le gouvernement s'engage donc à sensibiliser et à soutenir les CRE et les municipalités (en ciblant les neuf grandes villes du Québec) dans l'adoption et la mise en œuvre d'une politique d'égalité et d'équité.

Groupe cible : les femmes

MAMROT et MCCCCF-SCF

MCCCCF-SCF

CRE

Neuf grandes villes

Municipalités et MRC

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

97 / Favoriser l'échange d'information sur les pratiques gagnantes réalisées à l'échelle nationale, régionale et locale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

En plus des nombreuses initiatives nationales en matière d'égalité qui gagnent à être connues, les projets en ce sens foisonnent dans les différentes régions du Québec. Les actions réalisées en vertu des ententes régionales et des politiques d'égalité adoptées dans les conférences régionales des élus (CRE) en sont des exemples éloquentes. Le gouvernement entend favoriser l'échange entre les partenaires locaux et régionaux (gouvernementaux, municipaux, communautaires et CRE) pour faire connaître les pratiques gagnantes et tout autre sujet d'information en matière d'égalité.

Groupe cible : les partenaires locaux et régionaux ainsi que les personnes élues ou gestionnaires

MCCCF-SCF

CRE

Municipalités

*Tables de concertation
en matière de condition
féminine*

*Réseau des responsables
en matière d'égalité
entre les sexes*

*Réseau des répondantes
à la condition féminine
du MAMROT*

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

98 / Maintenir les ententes de service avec le Réseau et les Tables de concertation en matière de condition féminine

MCCCF-SCF

Tables de concertation en matière de condition féminine et leur réseau

Le programme Le Réseau et les Tables de concertation en matière de condition féminine permet à ces tables et à leur réseau d'entreprendre des activités de sensibilisation auprès des instances locales et régionales afin que ces dernières intègrent l'égalité. Compte tenu des retombées positives de cette mesure, le gouvernement s'engage à reconduire ledit programme pour permettre à ces organismes de poursuivre leurs actions qui se rattachent aux orientations de la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions du Québec.

Groupe cible : les femmes, les partenaires régionaux et locaux

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

99 / Favoriser l'émergence d'actions jeunesse concertées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les différentes régions du Québec

Les jeunes, en tant que relève, doivent être sensibilisés à la valeur de l'égalité entre les femmes et les hommes et s'engager à la promouvoir. Le gouvernement vise à consolider un partenariat structurant avec les acteurs régionaux afin d'échanger et de développer des actions jeunesse porteuses pour l'égalité dans les différentes régions du Québec. Ces actions pourront porter, par exemple, sur la promotion de modèles et de comportements égalitaires, sur la conciliation travail-famille ou sur la participation citoyenne des jeunes femmes.

*MCCCF-SCF**(SAJ)**TCFJRQ**Forums jeunesse régionaux*

Groupe cible : les jeunes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

100 / Sensibiliser des structures régionales ayant un impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment celles qui travaillent sur la pauvreté, à tenir compte de l'égalité dans leurs travaux

Certaines structures régionales rattachées à des missions ministérielles ont un impact plus important que d'autres sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Par exemple, conformément au Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, la signature d'alliances pour la solidarité avec chacune des régions du Québec est prévue. Le gouvernement s'est engagé à y appliquer l'analyse différenciée selon les sexes.

Groupe cible : les femmes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale

MCCCF-SCF

(MESS)

*(Directions régionales
des ministères
et des organismes)*

CRE

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

101 / Prendre en considération les besoins spécifiques des immigrantes dans les ententes de régionalisation conclues par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles avec les conférences régionales des élus, les municipalités et les organismes à but non lucratif

MICC

CRE
Municipalités
OBNL

Depuis 2003, le gouvernement conclut, par l'entremise du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, des ententes de régionalisation avec les conférences régionales des élus (CRE), des municipalités et des organismes à but non lucratif (OBNL) afin de soutenir les actions concertées des partenaires locaux et régionaux en vue d'accroître l'apport de l'immigration au développement démographique, économique, social et culturel du Québec.

Par exemple, les ententes conclues avec la CRE du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2006-2009) et avec la CRE de Montréal (2010-2013) prévoient des actions pour répondre précisément aux besoins des immigrantes. L'augmentation significative du nombre d'ententes qui prévoient des actions dirigées spécialement vers les immigrantes est visée.

Groupe cible : les immigrantes

Mesure

Responsable (Collaborateur)

Partenaire

102 / Maintenir le programme d'aide financière concernant les projets régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

MAMROT

*Acteurs locaux
et régionaux*

Le gouvernement apporte un soutien financier pour la réalisation de projets émanant d'acteurs locaux et régionaux concernant l'égalité. Conformément à ce programme, un montant annuel équivalent à 2000 dollars est remis à chaque territoire des conférences régionales des élus, à l'exception des administrations régionales Kativik et crie, afin de soutenir des projets ayant comme préoccupation l'intégration et le maintien des femmes au sein des instances électives.

Groupe cible : les femmes élues et les candidates à des postes électifs

